



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent de l'environnement et du développement durable

ENVI • NUMÉRO 074 • 1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 7 mai 2013

Président

M. Harold Albrecht

Comité permanent de l'environnement et du développement durable

Le mardi 7 mai 2013

• (0845)

[Traduction]

Le président (M. Harold Albrecht (Kitchener—Conestoga, PCC)): La 74^e séance du Comité permanent de l'environnement et du développement durable est ouverte.

Je souhaite la bienvenue à nos témoins aujourd'hui. Nous accueillons M. Terry Quinney, le directeur provincial du Service des pêches et de la faune au sein de la Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario. Bienvenue, monsieur Quinney. De l'Alberta Wilderness Association, nous accueillons M. Cliff Wallis. Bienvenue. Du Conseil canadien pour les entreprises et la biodiversité, nous accueillons M. Reginald Melançon, directeur général, et Luc Robitaille, président.

Nous allons respecter l'ordre que je viens de mentionner. Nous commençons par une déclaration préliminaire de 10 minutes de la part de la Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario, M. Ted Quinney.

Monsieur Quinney, allez-y.

M. Terry Quinney (directeur provincial, Service des pêches et de la faune, Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario): Bonjour. Merci encore une fois pour cette invitation.

Dans mon exposé ce matin, je vais répondre à la question suivante, qui fait partie de votre étude: « Comment le gouvernement fédéral pourrait-il accroître les efforts déployés en matière de conservation des habitats au Canada? » Je vais y répondre en faisant référence, d'abord, à certaines recommandations du récent Congrès national pour la conservation des poissons et de la faune, et deuxièmement en vous présentant un exemple d'analyse de l'Ontario, c'est-à-dire le Programme de participation communautaire à la gestion des poissons et de la faune (PPCGPF).

À peu près la même époque l'an dernier, si je ne m'abuse, j'ai comparu devant le comité dans le cadre de votre examen de la Loi sur les espèces en péril. À ce moment-là, j'ai invité des membres du comité à se joindre à nous, si possible au Congrès national pour la conservation des poissons et de la faune, qui avait lieu à Ottawa. Je suis heureux de pouvoir partager certaines des recommandations finales qui sont maintenant disponibles et qui proviennent du premier Congrès national pour la conservation des poissons et de la faune de mai dernier. L'événement a été organisé par la Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario, de concert avec le gouvernement du Canada, le gouvernement de l'Ontario, et un certain nombre de groupes de conservation comme Canards Illimités et Habitat faunique Canada.

L'objectif du congrès consistait, entre autres, à inspirer des efforts supplémentaires de conservation des poissons et de la faune et de leurs habitats pour le siècle à venir. Une des recommandations principales que j'aimerais vous présenter encourage le gouvernement du Canada à faire de la conservation des habitats des poissons et de

la faune une priorité nationale, et à nous encourager collectivement à consolider l'appui local pour la conservation en sensibilisant les jeunes, en améliorant l'éducation sur la nature et sur le plein air, et en encourageant tous les citoyens à reconnaître la valeur de notre capital naturel, afin de faire de l'intendance une valeur clé et d'améliorer la connexion du public avec la nature et la faune.

Les recommandations comprennent également un appui accru pour la conservation des poissons et de la faune grâce à une sensibilisation du public et à des initiatives visant à encourager la participation et les activités telles que la pêche, la chasse, et d'autres activités en plein air. Une des recommandations finales encourage les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à élaborer, de concert par exemple avec les villes et les municipalités, une stratégie nationale pour les poissons et la faune qui comprend des priorités en matière de conservation de l'habitat. L'annonce faite par le gouvernement l'an dernier sur l'intention de préparer un plan national de conservation nous encourage, et nous nous attendons à ce que la conservation de l'habitat soit une priorité dans le cadre de ce nouveau plan de conservation.

Collectivement, nous croyons également que la pêche et la chasse méritent une attention particulière à la table de négociation lorsque nous discuterons des aspects du plan de conservation national. Bien sûr, cela comprendra notre responsabilité en matière de développement et de gestion des ressources, car la pêche et la chasse sont un aspect clé de l'économie du Canada et ces activités ont un impact sur notre économie nationale à tous les niveaux.

Cela étant dit, j'aimerais vous présenter un cas d'analyse réelle, si vous voulez, pour illustrer la façon dont le gouvernement fédéral pourrait participer à l'amélioration de la conservation des habitats au Canada.

• (0850)

J'aimerais vous donner un exemple de la province où j'habite, l'Ontario, où il existe depuis à peu près 25 ans un très bon programme communautaire de conservation de l'habitat des poissons et de la faune. Je l'ai appelé le programme communautaire de l'amélioration des pêches et de la faune. Il recevait un investissement très modeste de la part du gouvernement de l'Ontario qui se chiffrait à 1 million de dollars par année. Le programme a été reconfiguré récemment et je vous en parlerai plus tard.

Ce que je voudrais souligner, c'est que cet investissement modeste, ces fonds mobilisés à chaque année, ont mené à une valeur totale de 20 millions de dollars en résultat pour ce programme communautaire de l'amélioration des pêches et de la faune. Voici quelques détails. Plus de 35 000 bénévoles communautaires ont contribué pour plus de 200 000 années-personnes pour appuyer 600 projets partout dans la province, tels que la restauration de l'habitat, l'élevage et l'ensemencement de poissons, la plantation d'arbres et le clôturage et la stabilisation des berges des cours d'eau. Bien sûr, toutes ces activités font partie du mandat du ministère des Ressources naturelles de l'Ontario.

Ce que je peux vous dire, c'est que l'investissement était modeste mais qu'il y a eu un rendement important. Plus récemment, le gouvernement de l'Ontario a diminué sa contribution au programme et en a changé le nom. Mais il est important de comprendre que le bilan démontre que ce genre de partenariat et les investissements modestes de la part de tous les ordres du gouvernement peuvent se traduire par d'excellents résultats.

J'espère que j'ai pu vous donner au moins quelques exemples pour démontrer comment le gouvernement du Canada peut améliorer les efforts de conservation de l'habitat au Canada.

Je vous remercie de votre attention.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Quinney.

Nous allons continuer avec M. Cliff Wallis, le vice-président de l'Alberta Wilderness Association.

J'ai oublié de vous indiquer, au début de la séance, que Mark Hubert, notre témoin de l'Association des produits forestiers du Canada, ne pourra pas être des nôtres aujourd'hui à cause d'une urgence médicale. Nous allons essayer de trouver une autre date pour la comparution de M. Hubert.

Monsieur Wallis.

M. Cliff Wallis (vice-président, Alberta Wilderness Association): Bonjour. Merci, monsieur le président et honorables membres du comité.

Je suis ravi d'avoir l'occasion d'être ici pour vous parler d'un sujet important à mes yeux ainsi qu'à ceux d'un grand nombre de Canadiens, à savoir, la conservation des habitats au Canada. L'AWA oeuvre dans ce domaine depuis la fin des années 1960. Nous collaborons avec les gouvernements, des propriétaires fonciers privés et des Premières Nations pour assurer une meilleure protection des espèces sauvages, des terres sauvages et des eaux sauvages dans toutes les régions naturelles de l'Alberta.

Je sais que vous avez déjà entendu des renseignements sur les mêmes thèmes de la part de mes collègues ici présents, notamment l'opinion de notre organisation soeur, Nature Canada, il y a quelques semaines. Nous appuyons l'idée selon laquelle toutes les espèces fauniques ne méritent pas de faire l'objet d'aucune perte nette de capacité productive de leur habitat comme principe sous-jacent aux politiques et aux lois fédérales administrant la conservation des habitats. Nous sommes tout à fait d'accord sur la nécessité d'un solide réseau de zones protégées ciblant les zones les plus importantes sur le plan de la conservation. Il y a par exemple les zones importantes pour les oiseaux, les habitats d'espèces en péril et les zones non fragmentées, sans route. En Alberta, nous avons ce que nous appelons des zones d'importance environnementale qui ont été cartographiées.

Le Canada est signataire d'importantes conventions sur la diversité biologique, les oiseaux migrateurs des zones humides, et, par exemple, la Convention de Ramsar. Nous avons pris des

engagements pour protéger certaines zones. Malheureusement, nous n'avons pas atteint nos objectifs, et je pense que nous n'avons pas non plus concrétisé les aspirations de la plupart des Canadiens qui indiquent régulièrement dans les sondages que l'idée de protéger la faune et son habitat leur tient à coeur. Si vous voulez les voir, j'ai un grand nombre d'exemples de ces sondages. Ils concernent des gens en milieu rural ainsi qu'en milieu urbain. Il existe un mythe selon lequel il existe une différence entre les deux. Nous avons différentes façons de nous exprimer, mais il y a beaucoup d'appui de la part des Canadiens dans ce domaine.

Par le passé, le Canada a fait preuve de leadership en matière de création de parcs nationaux, de zones fauniques nationales, de sanctuaires d'oiseaux migrateurs et de zones marines nationales protégées. Il faut que les gouvernements fédéral et provinciaux complètent ces réseaux si l'on souhaite atteindre nos objectifs. Malheureusement, on pourrait dire des politiques gouvernementales — qu'elles soient fédérales ou provinciales — d'être davantage axées sur le développement économique que sur la conservation. Il faut parvenir à un meilleur équilibre. Nous sommes d'avis que la conservation, notamment en ce qui a trait à certaines régions menacées du pays comme la région herbagère, doit être considérablement accélérée. On ne peut plus se contenter uniquement d'en parler. Il faut agir.

En 2011, les agriculteurs canadiens ont tiré 16 p. 100 de leurs revenus des gouvernements fédéral et provinciaux, selon l'OCDE. En tout, les agriculteurs ont reçu près de 2,5 milliards de dollars de versements d'aide directe en 2011. Pourtant, un montant négligeable est consacré aux subventions pour la conservation de la biodiversité que ce soit sur des terres privées ou des terres publiques louées. Une proportion encore moindre de cette subvention est affectée aux éleveurs qui gèrent de vastes zones herbagères où l'on trouve une importante biodiversité et certaines des populations les plus importantes d'espèces en péril au Canada. Étant donné que la suppression des subventions à l'agriculture, bien que cela puisse être une bonne idée, semble tout à fait improbable d'un point de vue politique, nous pensons que ces subventions doivent être réformées. Une bonne part de ces subventions, selon nous, doit être consacrée à la fourniture de biens et de services écologiques que les Canadiens demandent.

Cela fait un certain temps que nous n'avons pas examiné en profondeur l'industrie forestière et les subventions à l'énergie, mais c'est quelque chose que nous avons fait dans les années 1980 et 1990. Les subventions directes et indirectes à ces industries ont nui à la conservation et ont favorisé des changements considérables au niveau de la qualité des habitats en Alberta. Bien que nous serions ravis de la suppression de toutes ces subventions qui favorisent la dégradation des habitats, une fois encore, c'est une mesure politiquement improbable. Certaines de ces subventions devraient être réorientées vers la conservation et la fourniture de biens et de services écologiques.

En tant qu'immigrant qui a appris à apprécier le Canada et ses espaces sauvages après être arrivé du Royaume-Uni, je pense qu'il est important d'aider les néo-Canadiens à se lier avec les espaces sauvages et les espèces sauvages. Comme j'ai passé une bonne partie de ma jeunesse et de ma vie, plus tard, à faire du plein air, j'ai eu la chance dans ce domaine. Je pense qu'il est essentiel de trouver des moyens de faire apprécier aux jeunes les activités de plein air, pour des raisons de santé et de conservation.

L'AWA collabore avec des collectivités d'éleveurs locales et des Premières Nations dans le cadre d'initiatives comme le partenariat sur le tétras des armoises dans le sud-est de l'Alberta et le sud-ouest de la Saskatchewan, et la Commission Hay-Zama dans le nord-ouest de l'Alberta. Avec la collectivité locale, nous cogérons une vaste zone protégée des zones herbagères du sud-est de l'Alberta le long du canyon de la rivière Milk, et nous agissons à titre consultatif pour la gestion du parc naturel Hay-Zama, alors que nous sommes en train de mettre un terme aux activités liées au pétrole et au gaz dans ce complexe de terres humides d'importance internationale.

●(0855)

Ces types de processus facilités mais non dirigés par le gouvernement, figurent parmi les plus valorisants pour nous. En définitive, une approche nationale de la conservation doit tenir compte de l'emplacement géographique et des gens, et doit recevoir les ressources nécessaires. Si l'une de ces conditions n'est pas remplie, on ne parviendra pas à être aussi efficace qu'on le devrait.

L'AWA recommande ce qui suit: mettre en oeuvre un principe de perte nette zéro en matière de conservation, particulièrement sur les terres fédérales; compléter le réseau canadien de zones protégées et de conservation à tous les paliers de gouvernement; trouver des façons de solliciter les Canadiens, particulièrement les néo-Canadiens et les jeunes en les faisant entrer en contact avec les espaces sauvages et les espèces sauvages; réformer les politiques agricoles et énergétiques afin de reconnaître pleinement la valeur des habitats indigènes et des collectivités, des services écosystémiques et de la biodiversité qui en dépendent; mettre en place des versements pour les services écosystémiques concernant les terres privées et les terres publiques louées par l'intermédiaire des marchés privés, comme ce que l'on crée pour les crédits carbone, et des versements directs du gouvernement.

C'est un domaine dans lequel nous préférierions qu'il n'y ait pas de subventions, mais s'il doit y en avoir, il faut parvenir à un équilibre. Nous devons aussi accroître l'aide consacrée aux intérêts des Premières Nations dans la conservation de la biodiversité qui s'appuie sur les liens traditionnels de leurs cultures et de leurs économies avec les espaces et les espèces sauvages. Nous devons effectuer un examen de toutes les terres fédérales afin de déterminer si elles sont bien gérées relativement aux services liés à la biodiversité et aux services écosystémiques, et aucune terre fédérale ne devrait être vendue sans qu'un tel examen public n'ait eu lieu.

Il y a l'exemple de la réserve militaire Suffield, qui est utilisée à des fins diverses à l'heure actuelle et qui renferme une zone faunique nationale, mais l'armée britannique est en train de déterminer si elle souhaite poursuivre ses activités dans cette zone. Il y aurait peut-être là une occasion de conservation.

Le gouvernement est en train de démanteler l'ARAP et le pâturage Govenlock appartient en fait au fédéral. C'est une zone qui, selon nous, devrait être désignée zone faunique nationale et qui contribuerait à la conservation d'un grand nombre d'espèces en péril, notamment le tétras des armoises.

Nous devons fournir des services de sensibilisation et de vulgarisation qui permettront aux gestionnaires fonciers privés de gérer leurs terres et leurs entreprises de façon à la fois rentable et durable, et d'une façon qui continue à appuyer toute la gamme de services écosystémiques et des avantages économiques qui en découlent.

Le dernier élément est la notion de subventions de contrepartie. Les partis politiques parviennent très bien à en bénéficier pour ce qui est des dons qu'ils reçoivent, en quelque sorte, ce qui est loin d'être le

cas des organisations caritatives. Nous pensons que les organisations caritatives de conservation et autres... Il n'y a pas de meilleure façon pour le public canadien d'exprimer son appui qu'en donnant à ces organisations qui font un si bon travail partout au Canada? Si les subventions paritaires étaient plus favorables, je pense que nous parviendrions à en faire bien davantage.

Merci.

●(0900)

Le président: Merci, monsieur Wallis.

Nous allons maintenant passer au Conseil canadien pour les entreprises et la biodiversité.

Monsieur Robitaille, vous avez la parole, s'il vous plaît.

M. Luc Robitaille (président, Holcim Canada inc., Canadian Business and Biodiversity Council): Monsieur le président et membres du comité, merci de donner au Canadian Business and Biodiversity Council le privilège de témoigner aujourd'hui et de vous faire part des idées des membres du conseil sur la conservation des habitats au Canada.

Le conseil est relativement récent. Il a vu le jour en 2009. Son objectif est d'aider les entreprises canadiennes à comprendre et à intégrer la conservation, l'utilisation durable de la biodiversité, et les services écosystémiques qu'elles fournissent dans le cadre de leur planification à long terme et de leurs activités quotidiennes. À l'heure actuelle, cela est accompli au moyen d'une série d'études de cas sur les pratiques exemplaires d'entreprises, l'élaboration de guides de conservation de la biodiversité à l'intention des entreprises et des PME, d'ateliers, d'études et l'adoption d'une déclaration d'entreprise.

Le conseil a été reconnu sur le plan national et international pour ses réalisations et préside actuellement le Partenariat mondial sur les entreprises et la biodiversité. Les parties à la Convention sur la diversité biologique cherchent, depuis un certain temps, à renforcer la collaboration du secteur privé pour ce qui est de parvenir aux objectifs de la convention. La huitième rencontre des parties à la convention au Brésil, en 2006, a cerné initialement la nécessité de faire participer les entreprises à la conservation de la biodiversité. Le conseil a activement participé à la CP 10 au Japon et à la CP 11 en Inde. En fait, nous prévoyons organiser une rencontre préparatoire à Montréal en octobre, pour solliciter l'intérêt d'entreprises internationales, avant la CP 12 qui aura lieu en Corée du Sud en 2014. Le conseil cherche à être en mesure d'assurer la réponse du secteur privé canadien aux décisions de la CP.

En plus de contribuer à la prise de décision elle-même, le conseil est d'avis que des habitats et des écosystèmes naturels sains appuient l'économie canadienne, fournissent des services écosystémiques précieux et participent de façon importante à la santé et au bien-être de tous les Canadiens.

Je vais maintenant répondre aux questions qui ont été soulevées dans votre étude.

Quels types d'intervenants retrouve-t-on dans la conservation des habitats?

De façon générale, on retrouve dans la conservation des habitats tous les Canadiens, y compris les entreprises canadiennes. L'industrie continuera de jouer un rôle essentiel dans la conservation des habitats au Canada. Au cours des quelques dernières décennies, on s'attend de plus en plus à ce que l'industrie prévoit et intègre la conservation de la biodiversité dans ses activités. Le rôle des entreprises pour la conservation est essentiel pour ce qui est des exigences réglementaires, mais aussi pour ce qui est de rentabiliser au maximum les services écosystémiques et d'aider à atteindre des cibles de conservation bien réfléchie.

En fait un grand nombre d'entreprises progressistes au Canada établissent leurs propres cibles de conservation et, de façon transparente, se mettent au défi d'atteindre leurs propres objectifs dans ce domaine.

Cependant, afin qu'une entreprise participe activement à des activités de conservation, il doit y avoir une source de données complète, facilement accessible et fondée sur des recherches scientifiques fiables. Les entreprises ne souhaitent pas simplement participer mais souhaitent s'assurer de leur efficacité et cela est effectué dans les domaines où cela est le plus nécessaire.

Voici quelques exemples de projets qui ont eu lieu au Canada. Il y a la participation d'OPG auprès de partenaires communautaires afin d'appuyer les écosystèmes régionaux. Il y a Holcim et son programme de remise en état d'une carrière, qui a permis de restaurer plus de 200 hectares de la carrière Milton pour en faire un habitat naturel parfaitement opérationnel, et cette entreprise dirige aussi une initiative visant à élaborer une norme destinée à l'ensemble de l'industrie concernant l'extraction durable d'agrégats. Il y a aussi le programme de restauration d'habitats de terres humides de Syngenta. Il y a le secteur de la tourbe du Canada qui adhère à un programme de certification pour la restauration des tourbières, et il y a Suncor qui collabore avec des universités pour trouver des moyens de restaurer...

Le président: Puis-je vous demander de ralentir un peu? Nos interprètes font un excellent travail mais c'est difficile. Je vous donnerai 30 secondes supplémentaires pour conclure si vous en avez besoin.

Merci.

• (0905)

M. Luc Robitaille: Parfait. Pas de problème, monsieur le président.

Xstrata a mis en oeuvre des évaluations et des plans de gestion de la biodiversité dans l'ensemble de ses propriétés au Canada.

Il est très difficile de quantifier le travail qui a été effectué par une large gamme d'intervenants, y compris les entreprises, étant donné qu'une grande partie de ce travail ne fait l'objet d'aucun rapport. Une bonne part des efforts de conservation de l'habitat associée aux entreprises n'est pas effectuée par des entreprises individuelles mais plus fréquemment par l'entremise de partenariats avec des groupes de conservation locaux ou nationaux. Beaucoup de travail est aussi effectué par des particuliers sur leurs propriétés. Mais aucune entité ne produit de rapport annuel de ces activités de conservation des habitats au Canada.

La deuxième question que vous avez posée concernait les connaissances et l'expertise disponibles au public en matière de conservation des habitats. Au Canada, beaucoup de renseignements sur la conservation des habitats sont disponibles au public. Ces renseignements sont disponibles au moyen de documents, en ligne, par l'intermédiaire d'organisations de conservation, de gouverne-

ments et aussi par l'intermédiaire d'associations de l'industrie. À titre d'exemple de renseignements et d'expertise disponibles, il y a NatureServe Canada, qui, par l'intermédiaire de ses centres de données sur la conservation fournit des renseignements sur les espèces en péril; Carolinian Canada, qui, dans le cadre de son projet Big Picture identifie des réseaux naturels patrimoniaux de zones naturelles centrales, d'autres zones naturelles importantes, des couloirs, et des liens; et des renseignements fournis par différents types d'ONG au Canada.

Il y a, partout au Canada, une expertise collective importante. Cependant, ces renseignements sont éparpillés, principalement en raison de la diversité des écosystèmes, mais aussi en raison de la simple taille de notre pays. En 2012, le conseil a effectué une étude. Selon 84 p. 100 des répondants, l'exactitude des données disponibles était déficiente et selon 79 p. 100 des répondants, il n'y avait pas assez de données pour répondre à leurs besoins.

Quels groupes s'occupant de conservation des habitats sont les plus efficaces?

Eh bien, il est difficile de dire quels groupes de conservation des habitats sont les plus efficaces au Canada sans tenir compte de critères supplémentaires, comme le nombre d'acres conservés, l'utilisation efficace du financement, la mobilisation communautaire, les espèces préoccupantes, et ce genre de choses. Les petits groupes locaux peuvent être très efficaces, et ils jouissent souvent d'un appui local, y compris des entreprises. Ils s'attaquent normalement à des projets de plus petite envergure, mais les effets cumulatifs de ces projets sont souvent aussi importants que les projets de plus grande envergure. Les groupes locaux sont aussi au fait des questions locales pour lesquelles il est souvent plus facile d'obtenir de l'aide concrète pour ce qui est de la mise en oeuvre de mesures de conservation.

Les organisations nationales peuvent être plus efficaces pour ce qui est d'obtenir un appui plus large et ont souvent, au sein de leur organisation, des services orientés sur la recherche. Cependant, ces organisations peuvent s'intéresser à des projets de plus grande envergure qui peuvent être plus coûteux mais qui ne répondent pas forcément aux besoins en matière de conservation. Canards Illimités Canada, pour ce qui est des activités de conservation sur le terrain, est l'une des organisations les plus remarquables au Canada. L'un des aspects importants qui donnent de la force à une organisation est ses membres. Non seulement CIC est composé d'un grand nombre de membres, mais ses membres consacrent un temps considérable à la collecte de fonds pour l'organisation et aux efforts déployés dans le cadre de projets de conservation.

Comment définit-on les « terres protégées » comment en tient-on compte au Canada?

Il y a bien des techniques de conservation utilisées au Canada, comme des acquisitions en fief simple, des servitudes, des accords de conservation, des accords d'intendance, etc. Il s'agit de différentes façons dont on peut les répertorier, et certaines organisations peuvent compter plusieurs fois les mêmes acres, qu'il s'agisse de zones sécurisées, restaurées, ou gérées.

Il y a aussi des définitions différentes de termes précis. Par exemple, une organisation peut considérer une acre de terrain sécurisée par l'intermédiaire d'un accord d'intendance limitée dans le temps, alors qu'une autre organisation pourrait considérer cette même acre de terre comme non sécurisée mais plutôt comme influencée. Cela peut avoir un effet considérable sur le nombre d'acres conservés dans nos dossiers. Des terres conservées peuvent avoir des sens différents selon les gens. Pour certains, cela peut vouloir dire uniquement qu'il s'agit de terres sur lesquelles l'activité humaine n'a aucun effet, alors que pour d'autres cela peut signifier que ces terres sont gérées de sorte à assurer la santé de l'habitat et des espèces tout en y permettant des activités humaines, tant qu'il s'agit d'activités durables d'un point de vue environnemental et économique.

La définition de conservation semble être universellement acceptée. La principale différence entre les pays est la façon dont cette activité est effectuée. Lorsqu'on examine indépendamment la conservation des terres et de l'eau, les entreprises tendent à cibler le concept de gestion intégrée de l'environnement. Cela permet de s'assurer que des éléments d'une grande valeur du point de vue de la conservation sont conservés quel que soit le statut officiel des terres tout en permettant des activités de développement compatibles lorsqu'elles peuvent être effectuées sans entraîner de perte permanente nette pour ce qui est de la valeur de conservation.

• (0910)

En matière de rétablissement d'une espèce, comment les pratiques exemplaires de gestion se comparent-elles avec les mesures normatives ou prescrites par le gouvernement?

Les pratiques exemplaires en matière de gestion sont souvent décrites comme des initiatives d'intendance et sont des activités généralement mises en oeuvre de façon volontaire. Habituellement, elles dépassent les exigences réglementaires. Les mesures prescrites par le gouvernement sont le minimum que les entreprises doivent respecter pour conserver leurs permis d'exploitation en vertu de la réglementation. Ces mesures permettent de garantir une qualité d'habitat précise qui doit permettre d'assurer la santé d'une espèce dans son habitat. Ces mesures sont souvent très efficaces pour ce qui est de fournir des orientations aux entreprises et aux législateurs sur le plan de la planification à long terme pour contribuer à la conservation des espèces dans leurs habitats, mais il se peut que cela ne suffise pas à enrayer un déclin dû à d'autres circonstances.

Les entreprises qui adoptent et mettent en oeuvre des pratiques exemplaires font preuve d'un engagement à assurer la conservation et vont bien souvent au-delà de leurs exigences réglementaires. Ces démarches volontaires qui dépassent les mesures prescrites sont peut-être ce qu'il est nécessaire de faire pour permettre à une espèce et à son habitat de se rétablir.

Comment le gouvernement fédéral pourrait-il accroître les efforts déployés en matière de conservation des habitats au Canada?

Le gouvernement fédéral a créé des parcs nationaux, des zones fauniques, des sanctuaires d'oiseaux migrateurs, etc., mais il faut davantage pour conserver nos habitats et les espèces qui y vivent, afin que l'on puisse compter dessus. Le gouvernement fédéral doit non seulement montrer l'exemple, mais aussi donner les outils, les ressources et les incitatifs nécessaires pour que d'autres participent activement à la conservation des habitats.

Ces activités comprennent: terminer les évaluations environnementales nationales aux niveaux régional et écosystémique; mettre en oeuvre des mesures de conservation pour mesurer la capacité des habitats naturels à fournir les services nécessaires au maintien de la

durabilité environnementale et économique; compléter des plans de conservation nationale et en faire le suivi; s'assurer que les terres appartenant au fédéral font l'objet de plans de conservation, et pas seulement pour les espèces en péril; élaborer des programmes de sensibilisation à la conservation destinés à tous les secteurs de la société, y compris les écoles et les entreprises; fournir de l'aide aux ONG qui s'efforcent d'aider les entreprises canadiennes à élaborer et mettre en oeuvre des mesures de conservation environnementales dans le cadre de leurs activités quotidiennes;...

Le président: Monsieur Robitaille, il faut que vous parveniez rapidement à une conclusion.

M. Luc Robitaille: Il ne me reste que deux phrases.

... fournir les incitatifs financiers grâce à une large gamme de partenariats public-privé; et enfin, prendre des mesures pour rendre disponibles, en temps opportun, des données complètes sur la conservation.

Merci beaucoup.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Robitaille.

Nous allons maintenant passer aux séries de questions des membres du comité. Nous commençons par la série de questions de sept minutes.

Nous allons commencer par le parti ministériel, M. Sopuck, pour sept minutes.

M. Robert Sopuck (Dauphin—Swan River—Marquette, PCC): Merci, monsieur le président.

Monsieur Quinney, pouvez-vous décrire la Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario? Combien de membres comptez-vous et combien d'organisations affiliées avez-vous?

M. Terry Quinney: La Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario compte environ 85 000 membres en règle. En outre, nous avons plus de 700 membres ou de clubs communautaires affiliés. En plus de cela, bien sûr, nous avons un grand nombre de partenaires importants du secteur privé qui nous aident à réaliser notre programme en matière de conservation.

M. Robert Sopuck: Combien de ces clubs et organisations affiliées participent à la conservation de l'habitat?

M. Terry Quinney: Facilement plus de 100.

M. Robert Sopuck: Nous parlons de programmes actifs, sur le terrain?

M. Terry Quinney: Il s'agit de clubs actifs dont la priorité consiste à mettre en oeuvre des projets de conservation des poissons et de la faune sur le terrain et dans l'eau. En d'autres termes, ce sont des gens qui se salissent les mains et se mouillent les pieds.

M. Robert Sopuck: Une fois de plus, je suis très impressionné par la communauté des chasseurs et des pêcheurs pour ce qui est du travail de terrain qu'ils font. Je pense tout simplement que les chasseurs et les pêcheurs du Canada ne reçoivent pas la reconnaissance qu'ils méritent, bien que je suis ravi de dire que notre gouvernement a créé le Comité consultatif de la chasse et de la pêche à la ligne dont la FPCO est membre. L'influence de la communauté des chasseurs et des pêcheurs à la ligne s'est non seulement bien faite sentir par le passé, mais s'est considérablement accrue par la suite.

Monsieur Quinney, pour ce qui est de la fédération et de vos liens avec l'agriculture, M. Wallis a parlé de paiements versés aux agriculteurs pour les services écosystémiques. S'agit-il là de quelque chose que la fédération appuierait?

M. Terry Quinney: Tout d'abord, je tiens à dire qu'en Ontario, la Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario a contribué, en vertu de la Charte, au projet ALUS — les Services de diversification des modes d'occupation des sols — qui ciblait la communauté agricole en encourageant les agriculteurs, au moyen d'incitatifs financiers, à fournir des biens naturels de leurs terres, comme les poissons et les animaux sauvages.

• (0915)

M. Robert Sopuck: Très bien.

Monsieur Wallis, la semaine dernière, nous avons parlé des critères de l'IUCN pour mesurer les terres conservées, et à la grande surprise de nombreux membres du comité, certains des joyaux de la Couronne du Canada, en matière de terres conservées, ne répondent pas aux critères de qualité de l'IUCN. Il m'apparaît que ces critères sont nettement déficients pour ce qui est de ce qu'ils mesurent, parce qu'ils ne tiennent nettement pas assez compte de ce que fait le Canada. Pensez-vous, vous aussi, que les critères de l'IUCN sont insuffisants pour décrire ce que fait le Canada?

M. Cliff Wallis: Je ne suis pas sûr qu'ils sont insuffisants. Ils décrivent les efforts déployés dans une certaine mesure. Je pense que c'est plus juste de le dire ainsi.

M. Robert Sopuck: D'accord.

M. Cliff Wallis: Là où nous avons échoué, c'est sur le plan des grandes aires protégées. Il existe des espèces qui dépendent de leurs régions, comme le caribou et la gélinotte des armoises qui ne peuvent vivre que dans les régions où il n'y a pas d'activités industrielles. Bien des espèces pourront tirer parti de meilleures pratiques de gestion, mais il faut faire mieux pour protéger de plus vastes aires d'habitat. Pour moi, c'est là où nous n'avons pas fait assez. L'Alberta n'a pas atteint les cibles qu'elle s'était fixées dans le cadre de son initiative Special Places 2000, par exemple, et c'était là des cibles opérationnelles établies par un gouvernement très conservateur. Si ce gouvernement ne peut atteindre ses propres objectifs opérationnels, le problème est grave.

M. Robert Sopuck: Le problème, cependant, c'est que nous n'avons jamais mesuré les extrants écologiques. Tout ce que nous mesurons, c'est ce que j'appellerais des intrants artificiels. Par exemple, nous avons eu un programme de conservation des aires naturelles, en vertu duquel Canards Illimités Canada et Conservation de la nature Canada ont reçu des fonds pour protéger et gérer certains joyaux de la Couronne du Canada, sur le plan de l'habitat. J'ai sur ma propre ferme une servitude de conservation de 320 acres, en vertu d'un accord conclu avec CNC il y a de nombreuses années. J'ai été étonné, je le répète, qu'aucune des terres qui font partie de ces joyaux de la Couronne ne réponde aux critères de l'IUCN. Elles ne satisfont pas à la plupart des critères, en dépit des services environnementaux qu'elles rendent et de leurs extrants écologiques qui sont considérables. Je répète donc que ces critères artificiels qui ne mesurent que les intrants sont déficients. Ne pensez-vous pas qu'ils devraient aussi mesurer les extrants écologiques?

M. Cliff Wallis: Je crois que nous avons d'autres éléments de mesure — par exemple, les espèces en péril — et je pense que ce sont elles qui témoignent de notre succès dans les terres. Dans les Prairies, par exemple, nous avons beaucoup d'espèces en péril, parce que je ne pense pas que nous ayons réussi à protéger suffisamment d'aires. Cela ne veut pas dire que les efforts de conservation du secteur privé — je travaille avec des propriétaires fonciers privés qui déploient des efforts de conservation — ne répondent pas aux critères de l'IUCN; ils ne sont tout simplement pas mesurés. Il existe

d'autres moyens de le savoir, donc il faut avoir une vue d'ensemble, et non pas s'en tenir à l'IUCN.

C'est une mesure importante, donc il convient de la prendre. Je suis toutefois d'accord avec vous qu'il faut aussi mesurer autre chose. Certaines de ces mesures peuvent nous dire que nous ne parvenons pas à nos buts, et donc, je pense qu'il faut reporter notre attention sur les régions en difficulté, et appuyer les investissements privés dans des terres privées aux fins de conservation, et mesurer cela. Pour moi, tout cela fait partie de l'équation. Je ne trouve pas que nous mesurions cela très bien, donc je suis d'accord avec vous sur ce plan.

M. Robert Sopuck: Monsieur Robitaille, donnez-moi donc une définition précise de la biodiversité?

M. Luc Robitaille: Pour notre compagnie, cela entend une gestion des diverses espèces, la diversité des espèces qui se trouvent dans les limites de notre site, et aussi la variété au sein de chacune des espèces. Cela va aussi plus loin, jusqu'à la protection des différents habitats dont dépendent ces espèces.

M. Robert Sopuck: Ce n'est pas exactement ce que j'ai demandé. Quand on parle de cibles de biodiversité, par exemple, qu'est-ce qu'on entend par ce terme, « biodiversité »? Je ne parle pas de sa gestion, mais de sa définition.

M. Luc Robitaille: Pour moi, c'est la diversité des espèces et la diversité au sein des espèces présentes.

M. Robert Sopuck: Le problème, c'est qu'on tourne en rond, mais on y reviendra.

Le président: Monsieur Sopuck, votre temps est écoulé.

Madame Leslie, c'est votre tour. Vous avez sept minutes.

• (0920)

Mme Megan Leslie (Halifax, NPD): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie tous nos témoins. Cette réunion est très instructive.

Monsieur Quinney, commençons par vous. Vous avez parlé du fait que l'habitat du poisson et de la faune est en train de devenir un enjeu national. Vous aimeriez que ce soit traité comme tel et, à certains égards, je suis certainement d'accord avec vous. Je pense que les chasseurs et les pêcheurs sont reconnus partout au Canada comme étant de bons intendants de l'environnement et des régions sauvages, ce qui est logique, puisque vous êtes vraiment aux premières lignes. Vous voyez les changements qui surviennent d'une saison à l'autre. Vous sillonnez ces régions, alors vous pouvez voir les changements qui se produisent avec le temps.

Je songe aux répercussions qu'auront certaines modifications législatives récentes sur notre capacité de protéger l'habitat faunique, comme vous l'avez souligné. Je pense particulièrement aux changements à la Loi sur la protection des eaux navigables et aux mesures de protection de l'habitat du poisson. Je me souviens de votre témoignage devant le comité au sujet des eaux navigables, et vous avez dit que les modifications à la loi pourraient avoir des effets radicaux sur la capacité des Canadiens de continuer de jouir de milliers... Pardonnez-moi, ce n'était peut-être pas vous. Je retire mes paroles. C'était un témoin de la Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario.

Était-ce vous?

M. Terry Quinney: Je veux bien en parler, mais quant à savoir si c'est la citation exacte ou non...

Mme Megan Leslie: D'accord, je ne voulais pas vous faire dire ce que vous n'avez pas dit.

M. Terry Quinney: J'ai déjà parlé de la Loi sur la protection des eaux navigables, alors...

Mme Megan Leslie: Pardonnez-moi, je vais poursuivre. Je ne voulais pas risquer de me tromper.

Donc, cela aurait des effets radicaux sur la capacité des Canadiens de continuer de jouir de milliers de kilomètres de voies navigables qui sont actuellement protégées par la loi. Quand je pense à la Loi sur la protection des eaux navigables... N'importe qui, littéralement, pourrait construire un barrage et transformer un cours d'eau en habitat terrestre. Cette loi ne l'empêcherait pas. Donc, peut-être pourriez-vous nous parler des répercussions, de la perte d'espaces sauvages et de la réduction de notre capacité de préserver l'habitat qu'entraîneraient ces modifications récentes.

M. Terry Quinney: Je vous remercie de poser cette question parce que, personnellement, je constate qu'une grande confusion règne au pays en ce qui concerne les modifications apportées à la Loi sur la protection des eaux navigables. À ce que je comprends de la loi, et je vous rappelle que j'oeuvre au sein de la Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario depuis près de 25 ans, c'est que cette loi n'est pas une loi de protection de l'environnement. Elle vise précisément à protéger les droits de navigation et, par conséquent, l'accès. En conséquence, des organisations comme la nôtre — la Fédération des pêcheurs et chasseurs de l'Ontario — ont soutenu sans réserve le droit des Canadiens de naviguer dans nos cours d'eau. Autrement dit, la possibilité, pour nous, d'accéder aux habitats, d'aller à la pêche et à la chasse, peut être directement liée à notre liberté sans entrave de naviguer sur les cours d'eau publics. C'est pourquoi nous tenons à ce que ce droit d'accès soit maintenu.

En ce qui concerne les lois sur la protection de l'environnement, il y en a d'autres exemples. Vous avez parlé, par exemple, de modifications récentes à la Loi fédérale sur les pêches. Nous avons, je pense, bien collaboré avec le gouvernement fédéral à la lumière de son engagement à accroître les pêches récréatives, commerciales et autochtones. Nous nous sommes efforcés d'améliorer ce qui était le statu quo. Très franchement, le statu quo n'a pas été très efficace, en Ontario. Il fallait des améliorations, et nous nous réjouissons de l'engagement qu'a pris le gouvernement à travailler avec nous pour améliorer la situation.

Mme Megan Leslie: Très bien. Je vous remercie de cette réponse.

Monsieur Wallis, je voudrais vous poser une question au sujet du rétablissement agricole des Prairies. Avec ce transfert des terres de l'ARAP, à ce que je comprends, il n'y a pas encore de plan de transition pour l'instant. Pensez-vous que ce transfert devrait se faire maintenant, ou pensez-vous qu'il devrait être reporté jusqu'à ce qu'on trouve un moyen de valoriser la conservation, dans le cadre d'un dialogue avec les gouvernements, les utilisateurs des pâturages et les principaux intervenants? Est-ce que vous seriez favorable à un tel report?

M. Cliff Wallis: Il faut, certainement, avancer avec prudence. Je ne pense pas qu'aucune étude n'ait été effectuée sur la valeur de ces terres et sur la façon dont elles seront protégées. Mais évidemment, les habitants de la Saskatchewan s'expriment et il me semble que le processus ralentit quelque peu. Il y a deux éléments. Il est question d'une terre fédérale, le pâturage Govenlock qui, à ce que nous avons constaté, fait partie de l'ancien territoire du tétras des armoises. Ces terres devraient rester entre les mains du gouvernement fédéral et être gérées en tant que réserves fauniques naturelles. Pour nous, les utilisateurs actuels du pâturage peuvent continuer leurs activités à Govenlock, mais il faudrait quand même réorienter les efforts en ce qui le concerne.

Pour les autres qui étaient des terres provinciales louées, là encore, avant d'y renoncer, assurez-vous que des mesures sont mises en oeuvre pour assurer le maintien des valeurs favorables à la biodiversité qu'offrent bon nombre de ces pâturages. Cela n'a pas été fait. Une situation semblable est survenue en Alberta, où des terres publiques ont été vendues sans consultation publique ni évaluation, ce qui a eu des effets néfastes sur la biodiversité. Donc, je le répète, il faut faire un examen de toutes les terres fédérales et, avant que l'ARAP se débarrasse des siennes, il faut les vérifier.

• (0925)

Mme Megan Leslie: Donc, il faut tirer des leçons de cette expérience de l'Alberta.

M. Cliff Wallis: Oui.

Mme Megan Leslie: Je suppose qu'il me reste encore un peu de temps.

Monsieur Wallis, je poursuis avec vous. Que pensez-vous des démarches volontaires comparativement aux démarches normatives, en matière de conservation de l'environnement?

M. Cliff Wallis: Plusieurs études ont été faites sur le sujet. Les deux démarches ont leur importance, mais comme je pense l'avoir dit plus tôt, il y a des espèces qui dépendent de certaines régions, comme le caribou des bois et le tétras des armoises, qui ne peuvent vivre que dans des régions interdites au développement industriel. Ce sont de vastes régions. C'est le domaine de la conservation où les gouvernements ont échoué en ce qui concerne leurs politiques d'utilisation des terres et n'ont pas su agir.

La meilleure pratique de gestion, en quelque sorte, consiste à interdire le développement industriel, la récolte à l'échelle industrielle, dans les territoires de ces espèces. L'industrie pétrolière et gazière de l'Alberta a tenté sa chance pendant des décennies, avec le caribou. J'ai siégé au comité sur le caribou de l'Alberta, qui conseillait le sous-ministre de l'Alberta en ce qui concerne le caribou, et le comité vient de parvenir à la conclusion qu'aucune de ces pratiques exemplaires de gestion n'est efficace. Il faut réserver des aires protégées.

Ce n'est pas que les gouvernements ne peuvent pas le faire. J'ai siégé au comité Hay-Zama, par exemple, qui travaillait avec les compagnies pétrolières et gazières, les Premières Nations et le gouvernement. L'exploitation prendra fin en 2017. La décision était prise. L'engagement a été pris. Un processus a été mis en oeuvre. Il n'était pas dirigé par le gouvernement, mais facilité par lui, et les gens de la région, en quelque sorte, sont parvenus à la conclusion que l'exploitation pétrolière et gazière n'était pas compatible avec la sauvegarde de ce complexe marécageux. Les compagnies pétrolières et gazières ont été autorisées à mener leurs activités dans les régions moins sensibles, mais seulement jusqu'à un certain point, et ensuite elles doivent se retirer.

C'est le genre de solution qu'il faudrait examiner, pour les espèces comme le tétras des armoises et le caribou. Comme je disais, les meilleures pratiques de gestion ne sont qu'un élément du casse-tête, mais pas l'ensemble.

Le président: Merci, madame Leslie.

C'est au tour de M. Storseth, pour sept minutes.

M. Brian Storseth (Westlock—St. Paul, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Wallis, j'aimerais poursuivre avec vous. Votre organisation existe depuis 1965 et est l'une des plus anciennes de ce genre en Alberta. Pouvez-vous me parler des grandes réalisations que votre organisation a accomplies depuis sa création?

M. Cliff Wallis: On trouve dans le sud-est de l'Alberta le canyon de la rivière Milk, l'aire naturelle de la rivière Milk et la réserve écologique Kennedy Coulee. Nous cogérons ces lieux avec les éleveurs locaux, le comté local et l'association de pêche et de chasse.

Nous avons réalisé ce qui est probablement la recherche sur la biodiversité visant la plus longue période dans ce domaine. Nous avons un programme de surveillance continue. Nous louons des pâturages. Tout est autofinancé, et c'est ce qu'il y a de bien là-dedans. Le gouvernement facilite les démarches, mais ne les dirige pas. En fait, nous avons en quelque sorte un bail sur le plus vaste territoire qui soit, ce qui fait que nous gérons cette région pour le compte du gouvernement.

M. Brian Storseth: Il s'agit là du gouvernement provincial.

M. Cliff Wallis: Oui, c'est exact.

Dans le nord-ouest de l'Alberta, dans le complexe Hay-Zama, nous travaillons dans cette région depuis le milieu des années 1990 avec la Première Nation Dene Tha', l'industrie pétrolière et gazière, le gouvernement de l'Alberta et des groupes comme Canards Illimités.

En tout premier lieu, nous avons réglementé de nouveau le complexe de façon à ce que l'exploitation pétrolière et gazière se fasse de façon beaucoup plus appropriée. Par la suite, nous avons créé une réserve faunique et avons délimité les régions qui étaient trop sensibles pour permettre à l'exploitation pétrolière et gazière de continuer. Les compagnies se sont vite retirées, et nous avons ensuite désigné une zone où elles pouvaient continuer leurs activités, en tirer des avantages économiques, puis repartir après avoir pris des mesures très coordonnées de remise en état. Comme je l'ai déjà dit, elles seront parties d'ici à 2017.

M. Brian Storseth: Dans votre expérience dans le sud de l'Alberta qui, à ce que j'ai compris d'après mes recherches, a été très fructueuse, quel palier de gouvernement avec qui vous avez travaillé est le mieux en mesure d'avoir ce genre de succès, selon vous?

• (0930)

M. Cliff Wallis: C'est bien, je pense qu'il est important que tous les paliers de gouvernement y participent, mais ce qui est, à mon avis, le plus important pour le succès à long terme, c'est d'avoir le soutien de la communauté locale. Pour ce faire, il faut laisser les vieilles rancoeurs à la porte et essayer de trouver un moyen de définir un objectif commun.

On s'entend souvent sur l'objectif, mais chacun a sa façon d'y parvenir. J'ai appris que je peux modifier la trajectoire et parvenir à cette fin. C'est ce qui est le plus important. Si on a l'appui de la population locale, on a celui de l'administration locale et du gouvernement provincial. Le gouvernement fédéral est généralement satisfait de la façon dont les choses se sont déroulées.

M. Brian Storseth: Absolument.

L'un des éléments clés à ce propos, si j'ai bien compris, est la mobilisation des propriétaires fonciers locaux aussi, n'est-ce pas?

M. Cliff Wallis: C'est exact.

M. Brian Storseth: Comment y êtes-vous parvenus? Est-ce au moyen d'incitatifs ou d'autres mesures?

M. Cliff Wallis: Il y a deux volets à la question. Le premier porte sur le respect des points de vue et des traditions de ceux qui vivent sur les terres.

Le second concerne un terrain de jeu fourni par le gouvernement. Si le gouvernement provincial n'avait pas dit: « Nous voulons créer des zones protégées dans les prairies. À vous de nous dire comment y parvenir... »... C'était une politique de non-ingérence du gouvernement, sauf qu'il a indiqué ce qu'il voulait en bout de ligne. Il est très important d'avoir ce terrain de jeu et de dire aux gens: « Voici la raison pour laquelle nous voulons faire ceci. C'est la politique du gouvernement. Maintenant, dites-nous comment y parvenir. »

Je pense que c'est cette approche qui est la clé du succès. Nous avons atteint notre objectif. Nous avons obtenu une zone protégée — pas nécessairement protégée de la façon que nous avions d'abord envisagée, mais cela a fonctionné. C'est le plus long partenariat que nous ayons eu.

Comme je l'ai dit, cela n'a rien coûté au gouvernement de l'Alberta, parce que les recettes générées par les contrats de pâturage avec les éleveurs locaux ont été consacrées à la recherche sur la biodiversité, aux clôtures et à tous les autres éléments qui appuient la gestion du site.

M. Brian Storseth: À ce que je comprends, le gouvernement s'engage par l'établissement d'objectifs globaux, sans être trop prescriptif. La souplesse est nécessaire, ainsi que des incitatifs pour les propriétaires fonciers locaux, et pas nécessairement en espèces sonnantes et trébuchantes. Ce qu'il faut, c'est s'assurer qu'ils participent à l'atteinte du résultat éventuel de la décision. C'est ainsi que vous avez garanti le succès.

M. Cliff Wallis: Effectivement. En établissant maintenant un partenariat pour le tétras des armoises, dans la zone voisine, nous envisageons des mesures incitatives quand nous estimons que des pressions sont exercées sur les propriétaires fonciers à cause de la façon dont nous essayons de préserver une espèce en danger, quand c'est quelque chose qu'ils ne feraient pas habituellement. Il nous faut une modalité quelconque de copaiement, afin que ces propriétaires ne soient pas contraints d'assumer le fardeau associé à la volonté de la société de préserver ces espèces.

M. Brian Storseth: Je note également que vous avez mentionné les 2,5 milliards de dollars en subventions directes octroyées par le gouvernement aux agriculteurs l'an dernier. Je suis d'accord avec vous: c'est un gouvernement qui s'est montré très généreux en matière de subventions aux agriculteurs, puisque les Prairies ont connu toutes sortes de difficultés, que ce soit les inondations au Manitoba ou les sécheresses en Alberta et en Saskatchewan. Vous avez parlé de modifier cette pratique. Quelles sont, selon vous, les modifications qui permettraient d'améliorer la conservation de l'habitat?

M. Cliff Wallis: Je pense qu'il s'agirait simplement de cibler une part de ces mêmes fonds. Quitte à octroyer des paiements de soutien aux habitants des régions rurales, disons-leur quels types de produits, quels biens et services nous souhaitons qu'ils nous fournissent. Des sondages le montrent depuis longtemps: les Canadiens et les Canadiennes, ceux des villes comme ceux des campagnes, attachent une grande importance à l'habitat de la faune et à la conservation des espèces. Comment alors payer pour cela? Nous préférons payer ces personnes. Il nous faut des intendants qui s'occupent des terres. Il est souvent bien moins cher de payer ces personnes plutôt que des agences gouvernementales. Il est important d'avoir toute la gamme de secteurs, depuis les zones strictement protégées jusqu'aux zones conservées par une gestion locale appuyée par des paiements.

M. Brian Storseth: Vous suggérez qu'on y consacre plus d'argent?

M. Cliff Wallis: Non. Ce que voudrait surtout notre organisme, c'est l'élimination de toutes les subventions entraînant une dégradation de l'habitat. La première des choses à faire, selon nous, c'est d'examiner toutes les subventions pour voir si certaines ont un effet néfaste sur l'habitat. Le cas échéant, il serait impératif de les éliminer. Quitte à appuyer nos collectivités rurales, trouvons d'autres façons de le faire avec les mêmes fonds. Il faut reconnaître que l'on n'a pas vraiment intérêt à produire davantage si on ne vend pas à un bon prix. Établissons plutôt que la société recherche certains produits, pour lesquels elle est disposée à payer.

M. Brian Storseth: Créer une valeur pour ces produits.

M. Cliff Wallis: Il faut créer de la valeur, oui. Et il y a justement des projets pilotes lancés dans le sud-ouest de la Saskatchewan pour le tétras des armoises, sauf erreur de ma part. Ils seront révélateurs quant à la possibilité de succès de cette approche.

M. Brian Storseth: Combien de temps me reste-t-il?

Le président: Environ 15 secondes, et beaucoup de choses peuvent être dites en 15 secondes, monsieur Storseth.

M. Brian Storseth: Incroyable, monsieur le président.

Le président: Votre temps est maintenant écoulé.

Nous passons à Mme Duncan.

• (0935)

Mme Kirsty Duncan (Etobicoke-Nord, Lib.): Merci, monsieur le président, et merci à tous nos invités de leurs témoignages.

Monsieur Wallis, je commencerai avec vous, si vous le permettez. Vous nous avez présenté beaucoup de recommandations. Vous avez parlé des prairies, de la nécessité d'accélérer les choses dans ce domaine. Pourriez-vous donner au comité une recommandation précise, une liste de souhaits, s'il vous plaît?

M. Cliff Wallis: Voici ce que je recommanderais: procéder à un examen de toutes les terres fédérales, afin de vérifier que nous gérons au mieux dans l'optique de la biodiversité; mettre un terme au transfert des terres de l'ARAP, le temps de les évaluer, et veiller à ce qu'il y ait des mesures de protection si on les transfère à la province; créer une réserve nationale de faune précisément pour le pâturage Govenlock, ce qui offrirait une aide immédiate pour une zone vraiment en difficulté.

Mme Kirsty Duncan: Merci. Ce serait donc vos trois recommandations?

M. Cliff Wallis: Oui.

Mme Kirsty Duncan: Merci.

Vous avez également parlé de subventions pour des réserves écologiques. Pouvez-vous donner au comité votre recommandation précise, s'il vous plaît?

M. Cliff Wallis: Il s'agirait de paiements pour des biens et services écologiques. Il s'agirait de rediriger des subventions existantes vers des domaines susceptibles de bénéficier à la biodiversité. Il y aurait des systèmes de soutien de l'agriculture et une élimination des subventions aux industries de la forêt et de l'énergie, qui vont à l'encontre de la biodiversité. Tels sont nos points de départ. Mais il faudrait s'attarder d'abord au soutien à l'agriculture, en se concentrant davantage sur les éleveurs, par exemple, puis établir des zones pour la gestion des espèces en péril. Dans les prairies, c'est un problème majeur. En effet, c'est dans les prairies que sont concentrées le plus grand nombre d'espèces en péril du Canada.

Si on trouvait, pour commencer, une façon de payer les éleveurs pour gérer ces terres, pour améliorer les pratiques de gestion, ce serait une bonne chose.

Mme Kirsty Duncan: Merci, j'apprécie vos suggestions. Il s'agirait de subventions agricoles pour aider les éleveurs.

Pouvez-vous maintenant nous parler de l'examen des subventions dans le secteur énergétique? Avez-vous une recommandation particulière? Vous pourriez y aller étape par étape pour le comité.

M. Cliff Wallis: Notre examen des subventions à l'énergie remonte à un certain temps, comme je l'ai déjà dit. Mais je ne pense pas que tous les tenants et aboutissants économiques soient pris en compte dans le système de redevances, etc. Nous estimons qu'il y a une subvention indirecte, du moins pour l'industrie du pétrole et du gaz. Quant aux droits de coupe, ils constituent une autre subvention, pour la foresterie.

Comme je l'ai déjà dit, j'estime qu'il faudrait réexaminer ces subventions, qui sont les plus nuisibles. Et je n'ai pas de mesures précises, si bien que je vous laisserai évaluer la question, avec l'aide d'autres intervenants, je l'espère.

Mme Kirsty Duncan: Votre recommandation serait d'examiner les subventions...

M. Cliff Wallis: D'examiner toutes les subventions...

Mme Kirsty Duncan: ... et d'éliminer les plus nuisibles.

M. Cliff Wallis: Précisément.

Mme Kirsty Duncan: Merci.

Vous avez parlé d'un soutien aux Premières Nations. Pouvez-vous donner au comité une recommandation en la matière, s'il vous plaît?

M. Cliff Wallis: D'après mon expérience, il semblerait que les Premières Nations soient laissées sur la touche en matière de diversité. Leurs intérêts bien réels à préserver la biodiversité passent souvent au second plan, après des intérêts économiques externes. Là encore, il faut appuyer ces collectivités pour avoir de plus grandes zones exemptes de développement industriel, ce qui est souvent tout à fait compatible avec la préservation de nos espèces sensibles à la superficie de l'habitat, comme le caribou. Je ne sais pas à quel point le gouvernement fédéral peut intervenir dans les domaines de compétence des provinces.

Mais, par exemple, pour le rétablissement du caribou, nous nous sommes fixé un objectif important: garder intact au moins 65 p. 100 de l'habitat pour chaque population de caribou. Si le gouvernement pouvait travailler avec les provinces et les Premières Nations afin de faire respecter cette norme ou cet objectif, si vous préférez, on pourrait penser à renverser la tendance du déclin du caribou. C'est un exemple précis sur lequel on peut, selon moi, commencer à travailler tout de suite, vu que cela s'inscrit dans l'axe des cibles du gouvernement.

Mme Kirsty Duncan: Merci.

Je vais enchaîner avec les cibles, justement. Vous avez mentionné à plusieurs reprises aujourd'hui le caribou et le tétras des armoises. Pouvez-vous parler des cibles du Canada? Atteignons-nous ces cibles? Que devons-nous faire pour les atteindre? Quelles seraient vos recommandations précises au sujet des cibles et vos recommandations pour le caribou et le tétras des armoises, s'il vous plaît?

M. Cliff Wallis: Je ne pense pas, d'abord, que nous atteignons nos cibles. Peut-être n'y parviendrons-nous jamais. J'aimerais beaucoup, en tout cas, infléchir cette trajectoire et nous amener à atteindre nos objectifs. Dans des zones comme la forêt boréale en Alberta, nous nous éloignons de nos cibles à grands pas. Il faut un moratorium sur certaines zones jusqu'à l'achèvement des plans, si nous voulons atteindre la cible de 65 p. 100 pour l'habitat des caribous.

Dans des endroits comme les prairies, comme je l'ai dit, l'Alberta s'était fixé comme cible de protéger environ 1,3 p. 100 des prairies. Et la province n'a même pas atteint cet objectif. La Commission mondiale sur les zones protégées de l'IUCN envisageait, quant à elle, plutôt 12 p. 100. De notre côté, nous estimons que 17 ou 20 p. 100 seraient une cible qui permettrait une forme de conservation dans les régions naturelles. Que l'on adopte les objectifs de l'IUCN ou d'autres, on est encore loin d'atteindre cette cible, ce dont atteste la situation des espèces en péril.

• (0940)

Mme Kirsty Duncan: Vous recommanderiez donc au comité un moratoire sur...

M. Cliff Wallis: Un moratoire sur le développement industriel dans une série d'aires vitales du caribou. Nous avons dépassé de beaucoup le développement autorisé aux vues de la cible.

Mme Kirsty Duncan: Merci.

Vous avez également parlé du démantèlement de l'ARAP. Avez-vous une recommandation précise pour le comité, en la matière? Ou pensez-vous avoir dit ce que vous comptiez dire?

M. Cliff Wallis: Je pense avoir dit ce que je voulais. Mais ce qu'il faut retenir avant tout, c'est qu'il faudrait effectuer une évaluation de toutes les terres fédérales avant de s'en dessaisir ou de les transférer et une évaluation de la façon dont les terres contribuent à notre biodiversité, pour voir si on veut vraiment s'en débarrasser.

Mme Kirsty Duncan: Il me reste 15 secondes. Qu'avez-vous à dire sur le tétras des armoises?

M. Cliff Wallis: L'histoire du tétras des armoises est bien déplorable. Chaque Canadien devrait y être particulièrement sensible, parce que nous sommes à la veille de perdre cette espèce au Canada.

Mme Kirsty Duncan: Votre recommandation est...

M. Cliff Wallis: Je recommande de protéger le pâturage Govenlock, pour commencer, et de travailler en vue d'éliminer du paysage la structure de développement industriel.

Le président: Merci, madame Duncan, et merci à vous, monsieur Wallis.

Nous passons maintenant à Mme Quach, pour cinq minutes.

[Français]

Mme Anne Minh-Thu Quach (Beauharnois—Salaberry, NPD): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie d'être parmi nous.

Ma première question s'adresse à M. Wallis.

Nous venons de parler des zones protégées, et je voudrais savoir quelle est l'importance des réseaux de zones protégées. La Société pour la nature et les parcs du Canada nous a aussi parlé de la nécessité de les développer et a dit qu'il nous en fallait davantage.

Or pourquoi parle-t-on de réseaux de zones protégées? En quoi un réseau est-il important?

[Traduction]

M. Cliff Wallis: C'est effectivement important. L'Alberta Wilderness Association a toute une brochure sur la question. Qui dit réseau dit zones essentielles protégées du développement industriel, sauf que la protection de ces zones essentielles seulement ne suffit pas.

M. Sopuck a évoqué les différentes facettes du paysage. Il faut de tout: l'industrie, les agriculteurs et les éleveurs appliquant des pratiques de gestion exemplaires, ainsi qu'une connectivité assurée par des couloirs permettant la migration de la faune. Il faut envisager ces systèmes interreliés et avoir une gestion d'ensemble du paysage. Sans cela, on n'a pas vraiment de système de zones protégées.

[Français]

Mme Anne Minh-Thu Quach: Très bien.

Vous faites aussi la promotion de la protection des parcs nationaux. M. Robitaille en a aussi parlé plus tôt, je crois. Je vais lui donner la parole un peu plus tard. Or, des réductions de 29 millions de dollars ont été effectuées dernièrement à Parcs Canada. On parle de sensibiliser la population, les jeunes, à la protection de l'habitat et à vivre en harmonie avec la nature, mais comment peut-on protéger les habitats quand de telles compressions sont appliquées?

Quelles sont les conséquences de ces compressions sur la protection des parcs nationaux?

[Traduction]

M. Cliff Wallis: Par où commencer? Je pense que les parcs nationaux ont souffert très longtemps de sous-financement et d'autres réductions ne vont pas aider. Nombre de programmes de surveillance ont fait l'objet de compressions. Il est vrai que par le passé notre réseau de parcs nationaux jouissait de la meilleure recherche et de la meilleure activité scientifique, et nous étions des chefs de file mondiaux.

J'ai travaillé à des projets de l'ACDI à l'étranger en raison de la réputation du Canada. Cette réputation s'effrite, et je pense que ce genre de compression nous vaudra une perte de prestige. C'est regrettable et je pense que cela aura une incidence sur notre capacité de gérer. Je pense que c'est déjà le cas en ce qui concerne ces parcs.

[Français]

Mme Anne Minh-Thu Quach: Merci.

Monsieur Robitaille, vous venez de parler des compressions dont le domaine de la science a aussi fait l'objet. Vous nous avez dit, dans votre allocution, qu'il était crucial de disposer de sources de données scientifiques exhaustives.

Vous avez parlé d'un sondage dans le cadre duquel 79 % des participants, je crois, disaient ne pas disposer d'assez d'information.

Avez-vous des recommandations à faire quant aux données scientifiques, de façon à ce que le gouvernement fédéral puisse aider les gens d'affaires à appliquer de meilleures pratiques?

• (0945)

M. Luc Robitaille: Je vais d'abord mettre les chiffres en contexte. J'en ai présenté deux: 79 % des gens considéraient que la quantité de données n'était pas suffisante et 84 % des gens considéraient que la qualité de l'information n'était pas suffisante.

Je vais vous donner l'exemple de ma compagnie parce que, bien sûr, c'est dans cette sphère que j'ai le plus de connaissances.

Nous élaborons présentement un plan par lequel nous tentons de déterminer quels sites sont à plus haute sensibilité en matière de biodiversité. Nous pouvons nous fonder sur certains sites, par exemple la liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature. D'autres sont également disponibles. C'est tout de même difficile pour nous de faire rapidement un survol de chacun de nos sites pour déterminer sur quoi centrer nos actions, dès le départ. Nous avons probablement une centaine de sites au Canada.

S'il y avait des banques de données faciles à consulter et, surtout, un accès au SIG, ce serait très utile. Il nous serait beaucoup plus facile de nous concentrer tout de suite sur les sites. Comme nous en sommes à la mise sur pied du programme, ce que nous avons, ce sont des données vierges. L'idéal serait de disposer dès le départ de sources de données qui nous permettraient d'aller dans la bonne direction.

On a dit plus tôt que les efforts de conservation et d'amélioration de la biodiversité impliquaient plusieurs parties, soit les entreprises, le gouvernement, les ONG et les particuliers. En ce moment, aucun véhicule ne permet de consolider cela et de déterminer où sont les possibilités. Parfois, les activités que nous faisons sur notre site pourraient, par connectivité, être liées à d'autres activités autour. Cela ferait en sorte d'améliorer la situation encore plus que nous ne pourrions le faire nous-mêmes.

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Robitaille et madame Quach. Vous avez légèrement dépassé votre temps.

Monsieur Lunney, vous avez la parole pour cinq minutes.

M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, PCC): Merci beaucoup.

Comme nous le savons tous, M. Robitaille peut parler très rapidement. Je veux revenir à ce que vous disiez quand le président est intervenu tout à l'heure. Vous parliez des mesures que votre organisation a mises en oeuvre. En l'occurrence, pendant cette rapide énumération, vous avez parlé de la carrière Milton et des efforts que l'on y fait pour l'assainir.

Pourriez-vous nous en dire davantage quant aux mesures que prennent les membres de votre organisation là-bas?

M. Luc Robitaille: C'est l'un des sites dont nous nous occupons. Je le connais très bien. Il couvre une superficie d'environ 400 hectares. Nous en avons déjà assainis 250. À mon avis, c'est l'exemple parfait de la façon idéale d'assainir une carrière. Par le passé, on y mettait simplement de la terre battue, de l'herbe; on y plantait tout ce que l'on avait sous la main. C'est tout.

Les choses ont évolué, et c'est flagrant à ce site car on a essayé davantage de reproduire la topographie naturelle. Nous en sommes désormais à la troisième étape. Nous travaillons avec plusieurs partenaires pour essayer de reconstituer le paysage comme s'il n'avait jamais été touché. Nous essayons de reconstituer un décor qui ressemble à l'escarpement du Niagara. Nous essayons d'obtenir divers types de bassins d'eau peu profonde.

En fait, vendredi dernier, nous avons rencontré des représentants de plusieurs ONG pour déterminer la meilleure façon de procéder. Par le passé, on plantait des arbres. Comme les arbres avaient été retirés, on se disait naturellement qu'il fallait en replanter. Maintenant, on nous dit que ce qui fait défaut véritablement dans notre région, ce sont les prairies. Nous devons donc dire au gouvernement que notre projet de planter des arbres serait peut-être plus efficace si le milieu était plus diversifié.

Ainsi, nous mobilisons davantage les collectivités locales et les ONG afin que notre impact net à long terme soit plus bénéfique qu'auparavant.

● (0950)

M. James Lunney: C'est emballant. C'est formidable ce que la créativité de gens qui travaillent ensemble peut accomplir pour assainir un habitat qui a été perturbé. Nous avons là l'exemple parfait de la façon dont les choses peuvent évoluer avec le temps. Sur la côte Ouest de l'île de Vancouver, il y a les Jardins Butchart, une carrière qui attire les touristes qui peuvent y voir une vaste variété de plantes de la côte Ouest.

À propos de l'impact à long terme, nous avons accueilli récemment des représentants de Canards Illimités. Il y a 75 ans que l'organisme travaille à assainir les milieux humides. Des organisations comme la Fédération ontarienne des chasseurs et pêcheurs sont représentées ici aujourd'hui. Si je me souviens bien du témoignage des représentants de Canards Illimités, les efforts consentis en 75 ans ont permis de récupérer environ 6,4 millions d'acres. Apparemment, les terres conservées par Canards Illimités et par Conservation de la nature Canada et d'autres organisations ne sont pas prises en compte dans nos efforts de conservation. Avez-vous des suggestions quant à la façon dont on pourrait faire l'inventaire des terres conservées, celles qui ont fait l'objet d'énormes efforts par toutes sortes d'organisations?

Monsieur Quinney, je m'adresse à vous également. Je vous demande à tous deux de répondre peut-être. Si j'ai bien compris, on a utilisé un million de dollars sur une somme de 20 millions de dollars pour accomplir 600 projets. Sur la côte Ouest, la Fondation du saumon du Pacifique fait un travail semblable, un travail d'assainissement de l'habitat en collaboration avec des organisations communautaires.

Comment le gouvernement fédéral pourrait-il emboîter le pas à ceux qui font ce genre de travail et contribuer à un plan national de conservation où l'on reconnaîtrait les efforts faits par plusieurs ONG pour déterminer la meilleure façon de procéder pour mener les efforts de conservation et atteindre les objectifs? Je vais vous permettre à tous les deux de répondre à cette question.

M. Luc Robitaille: Je vais laisser Reg répondre à cette question à propos de Canards Illimités car il a beaucoup travaillé avec l'organisation.

M. Reginald Melanson (directeur général, Canadian Business and Biodiversity Council): Merci. Quand il s'agit de faire le suivi d'une zone, ou de conservation mixte, c'est un problème. C'est un gros problème car l'une des premières difficultés tient au fait que la zone n'est pas fixe. On pourrait avoir un accord de conservation sur 25 ans, pour 200 acres. Soudainement, un an plus tard, on a perdu 200 acres.

Toute une gamme de facteurs interviennent, auxquels s'ajoutent la durée et le type d'activités de conservation, si bien que le suivi est très difficile à faire. Par exemple, autrefois, je gérais le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine. Nous travaillons à un système national de suivi. Nous avons commencé en 1992 et nous y travaillons toujours. C'est très difficile.

Tout va bien quand nous travaillons avec une organisation. Nous faisons le suivi de la zone, et elle peut le faire. Le gouvernement peut lui verser des subventions. L'une des conditions de ce financement est de faire rapport des réalisations de l'organisation, mais quand plusieurs organisations interviennent avec le gouvernement pour voir ce qui a été réalisé, les définitions utilisées sont différentes. Par exemple, il peut y avoir un accord d'intendance que certains considèrent comme influencé alors que d'autres considèrent comme sécurisé.

Ainsi, il peut y avoir un intérêt accru, mais ce n'est pas comptabilisé, à vrai dire. Pour ma part, j'ai été responsable d'une zone assez vaste et j'ai fait beaucoup de conservation de l'habitat. Je me suis occupé de la restauration d'un cours d'eau sur un quart de mille. J'ai fait beaucoup de travail et je sais que beaucoup de gens en font autant. Ce ne sera jamais indiqué dans un rapport quelconque.

Le président: Monsieur Melanson, c'est une question avec laquelle nous allons être aux prises au comité.

Monsieur Lunney, votre temps est écoulé, mais nous pourrions poursuivre sur le sujet à une série de questions ultérieure.

La parole est à M. Choquette.

[Français]

M. François Choquette (Drummond, NPD): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie de vos témoignages.

Monsieur Robitaille, vous aviez commencé à parler de l'importance des données scientifiques et, je crois, des outils permettant de savoir ce qui se passe au moyen de la connectivité.

Est-ce une recommandation que vous feriez au comité? Le fédéral ne peut pas tout faire, mais selon vous, les points les plus importants sur lesquels il devrait s'attarder sont-ils la science, la connectivité et la possibilité d'obtenir de l'information sur les endroits les plus critiques à conserver?

Vous pensez que des gens devraient travailler à cette question, donc que des ressources et des fonds devraient être investis dans la science, n'est-ce pas?

M. Luc Robitaille: Je vais vous parler du point de vue des entreprises, en particulier celui des membres du CBBC. Nous sommes tous experts dans notre domaine, mais nous ne le sommes pas nécessairement dans celui de la biodiversité. Pour nous, tenter de trouver les meilleures façons d'agir, aux bons endroits et en fournissant les efforts appropriés, c'est difficile.

Le gouvernement est un très bon point de repère pour ce qui est de consolider toutes ces données et au moins offrir la base des interprétations. Ça pourrait aider grandement les entreprises à améliorer leurs activités dans ce domaine, de même que les écosystèmes et la biodiversité.

● (0955)

M. François Choquette: D'ailleurs, je pense que vous avez émis récemment un document qui s'intitule « *Canadian Business & Biodiversity Leadership Declaration* ».

Pourriez-vous nous parler un peu plus de cette déclaration? En quoi pourrait-elle guider le comité en matière de conservation des habitats?

M. Luc Robitaille: Nous sommes justement en train d'élaborer cette déclaration. Je ne me souviens plus du nombre exact de points qu'elle contient. C'est une douzaine, je crois. Quoi qu'il en soit, pour devenir membres à part entière du CBBC, les entreprises vont devoir signer cette déclaration. Au départ, nous ne voulions pas que ça

empêche les entreprises de se joindre au groupe, d'autant plus que bien des choses peuvent être apprises des leaders et des autres entreprises. À terme, cette déclaration va devenir obligatoire pour les membres, mais le but est d'encourager les gens à améliorer leur rendement dans ce domaine.

Nous travaillons encore à cette déclaration. Comme je l'ai mentionné plus tôt, le groupe n'a été formé qu'en 2009. Nous commençons à travailler en groupe à tous ces éléments, mais la déclaration de base est déjà écrite.

M. François Choquette: Merci beaucoup.

Nous avons parlé plus tôt, hors micro, de l'importance de la lutte contre les changements climatiques et du rôle beaucoup plus important que le gouvernement fédéral devrait jouer à cet égard. On parle de conservation, mais on parle aussi des conséquences des changements climatiques sur les habitats, notamment la fonte des glaciers et les sécheresses.

D'autres témoins ont recommandé que le comité fasse une étude uniquement sur les conséquences des changements climatiques. Êtes-vous favorable à cette recommandation?

M. Luc Robitaille: C'est une des questions dont nous avons discuté avec les ONG la semaine dernière. Sur nos sites, il y a souvent des zones qui n'ont pas encore été exploitées. Nous voudrions utiliser ces zones, qui vont éventuellement faire l'objet d'un processus d'extraction de matières, comme des laboratoires. Nous voudrions en effet faire des essais pour déterminer s'il est pertinent de reboiser ou de réhabiliter un site, quelles espèces seraient les mieux adaptées, dans le cadre de nos efforts futurs.

M. François Choquette: Merci, monsieur Robitaille. Nous avons beaucoup appris de votre témoignage.

Monsieur Wallis, je voudrais vous poser la même question. Dans le contexte de cette étude sur la conservation des habitats, nous avons parlé de la fonte des glaciers, des sécheresses, etc. Cela a des conséquences importantes. Il a été question des changements climatiques, qui influencent d'une manière négative la conservation des habitats.

Recommanderiez-vous également que le comité fasse une étude distincte sur les changements climatiques?

[Traduction]

M. Cliff Wallis: Absolument. L'examen des terres fédérales, leur contribution, par exemple, à la séquestration du carbone et à des mesures semblables, devrait faire partie de votre tâche.

Le sujet est vaste. Je ne suis pas sûr qu'il faille embrasser tout le changement climatique, mais peut-être se concentrer sur l'éventuelle contribution des terres fédérales pour s'attaquer notamment au changement climatique, y compris la séquestration du carbone.

Le président: Merci, messieurs Wallis et Choquette.

La parole est à M. Toet, pour cinq minutes.

M. Lawrence Toet (Elmwood—Transcona, PCC): Merci, monsieur le président, et merci à nos témoins. Vos témoignages sont fort intéressants à bien des égards.

Monsieur Robitaille, pour aborder la chose sous un angle différent, je voudrais vous parler de l'aspect commercial. Vous travaillez évidemment avec des entreprises qui comprennent le besoin de contribuer à la solution et qui le font très activement.

Une entreprise est-elle en mesure de rationaliser ses activités et d'écouler ses produits efficacement quand même?

M. Luc Robitaille: Quand vous parlez de rationaliser, parlez-vous de biodiversité ou...

M. Lawrence Toet: Oui, dans l'entreprise.

M. Luc Robitaille: Nous représentons évidemment toute une gamme d'entreprises. De façon générale, elles s'occupent d'extraction. Il y a des entreprises dans le secteur agricole. Il y a des entreprises comme la mienne qui n'ont pas d'incidence directe sur la biodiversité, mais qui sont intéressantes du point de vue foncier...

• (1000)

M. Lawrence Toet: Je pensais précisément à l'aspect commercial. En tant qu'homme d'affaires, pouvez-vous rationaliser vos activités et écouler vos produits très efficacement?

M. Luc Robitaille: Tout à fait, car c'est un élément crucial de notre permis d'exploitation. Si nous ne gérons pas les terres correctement, il nous sera très difficile de faire avancer notre exploitation actuelle ou future. Il est capital pour nous de nous occuper de la biodiversité pour garantir que notre entreprise tient compte des besoins des écosystèmes et des parties prenantes également. C'est intégré à notre fonctionnement actuel. Ce n'est pas un élément qui s'y ajoute. C'est une chose dont nous devons tenir compte dès le départ.

M. Lawrence Toet: Pour votre entreprise, est-ce que la seule solution pour améliorer votre capacité d'écouler votre produit serait de dépenser plus d'argent? Je parle tout simplement du point de vue commercial. Nous en viendrons à la biodiversité dans un instant, mais du point de vue strictement commercial, une entreprise peut-elle, en dépensant moins, écouler son produit très efficacement?

M. Luc Robitaille: Oui, je le crois.

M. Lawrence Toet: Merci, car c'est important.

Puisque vous êtes un homme d'affaires, je suis sûr que vous avez très souvent demandé à vos gestionnaires d'analyser la façon dont les ressources de l'entreprise sont dépensées. Le sont-elles de façon efficace et appropriée? Y a-t-il moyen de réduire les dépenses tout en produisant efficacement?

M. Luc Robitaille: Oui.

M. Lawrence Toet: Oui, c'est une pratique courante pour toute entreprise et plus elle est importante, plus les économies qui en résulteront seront appréciables.

Voici pourquoi je présente cet argument, monsieur Robitaille. Vous avez dit tout à l'heure que si une entreprise devait réduire ses dépenses, cela anéantirait soudainement la réelle capacité de cette même entreprise. C'est une affirmation qui est très fautive et je voulais tout simplement le préciser.

Étant donné le travail que vous accomplissez, l'une de vos affirmations était que l'industrie va jouer un rôle clé dans la conservation à l'avenir. Vos propos m'ont intrigué car je suis convaincu que c'est tout à fait vrai. Vous avez donné des exemples. Vous avez parlé de l'Ontario Power Generation et de la carrière Milton, et du travail que fait le secteur de la tourbe. Pouvez-vous parler un peu plus longuement de cet aspect? Vous avez déjà parlé brièvement de la carrière Milton, mais vous pourriez peut-être nous en dire davantage sur ce que le secteur de la tourbe accomplit.

Comprendre le travail que ces organisations accomplissent, dans une grande mesure... On ne fait que reconnaître symboliquement sans jamais comptabiliser les efforts consentis par ces organisations en matière de conservation au Canada, et c'est regrettable quand on songe à l'IUCN. L'Union internationale ne considère pas tout le travail de ces organisations comme contribuant aux efforts de conservation au Canada, pas plus que tout le travail accompli par l'industrie. Pouvez-vous répondre à cela?

M. Luc Robitaille: Reg peut m'aider pour ce qui est de la tourbe, mais je peux vous donner un exemple tiré de mon secteur.

Actuellement, nous travaillons avec Environmental Defence et d'autres ONG pour fixer une norme, comme je le disais dans mon exposé, pour l'extraction des agrégats. Nous essayons d'étendre cette norme pour englober le ciment et le béton prêt à l'emploi. Ainsi, on définira quel type de terrains convient à notre type d'opérations, le traitement approprié et la portée du recyclage avant l'extraction de nouveaux matériaux.

La norme vise à être de portée très vaste, à ne pas s'en tenir à nos opérations sur le site, mais également à la façon dont nos produits sont utilisés, et ce, pour des raisons de gestion. Il s'agit d'une norme facultative un peu comme la norme du FSC qui a été élaborée il y a des années. Nous pensons que cette norme est supérieure aux exigences de la réglementation actuelle.

M. Lawrence Toet: Vous dites que l'industrie va au-delà des exigences de la réglementation et que ce n'est pas à cause d'elle, mais à cause d'une initiative d'intendance qu'elle s'impose, n'est-ce-pas?

M. Luc Robitaille: Tout à fait. Plus il y a de dialogue avec les ONG, les universitaires, etc., plus on en apprend et plus on peut accomplir ce que la réglementation exige, la plupart du temps.

Le président: Merci, monsieur Toet, votre temps est écoulé.

La parole est à M. Pilon.

[Français]

M. François Pilon (Laval—Les Îles, NPD): Merci, monsieur le président.

Ma première question s'adresse à M. Robitaille.

Comme votre travail touche notamment les carrières, je me demandais si vous aviez entendu parler du Carré Laval, à Laval. C'est une carrière qui a été fermée. Il y avait de 30 à 40 pieds d'eau dans le fond. Quand le métro a été construit, tous les surplus ont été envoyés dans ce trou. En ce moment, la Ville fait de même chaque fois qu'elle creuse.

Que pensez-vous de cette façon de réhabiliter une carrière?

Par ailleurs, il y a quelques mois à peine, ces gens prévoient encore construire un aréna de 10 000 places à cet endroit, mais ils ont changé d'idée depuis. Que serait-il arrivé, selon vous, s'ils avaient maintenu leur plan?

M. Luc Robitaille: C'est difficile, surtout quand on travaille dans des milieux urbains. Dans bien des cas, les entreprises ont une vision de ce qui serait approprié quant au redéveloppement du site, mais la Ville en a une qui est totalement différente. Nous avons aussi une carrière à Laval, et elle est encore active. Nous avons déjà commencé à travailler à la réhabilitation, précisément pour trouver des solutions durables pour la communauté.

Nous faisons auparavant nos propres plans, mais nous avons décidé de travailler avec la communauté dès le départ. Tous les cinq ans, nous consultons de nouveau les gens de la communauté pour leur demander quel est, à leur avis, le meilleur avenir pour ce site.

Certaines choses qui se faisaient autrefois ne se font plus aujourd'hui. Les sites d'enfouissement sont totalement différents de ce qu'ils étaient auparavant. C'est le cas également des réhabilitations de carrières.

La biodiversité n'était jamais considérée, autrefois. On essayait simplement de reboiser le site. Maintenant, on tente d'augmenter la qualité de l'écosystème, même à l'intérieur des zones urbaines.

• (1005)

M. François Pilon: Il reste qu'il y avait déjà de 30 à 40 pieds d'eau dans le fond de cette carrière. Que va-t-il advenir de ça, à votre avis?

M. Luc Robitaille: C'est difficile de répondre à cette question, car je ne connais pas ce site particulier. Je ne peux donc pas vous dire quelle solution technique va être appliquée. Par contre, il est clair qu'il va falloir régler des problèmes qui durent depuis un certain temps.

M. François Pilon: Monsieur Wallis, pensez-vous que certaines zones devraient vraiment être protégées et qu'elles ne devraient servir ni à l'industrie ni même à l'agriculture?

[Traduction]

M. Cliff Wallis: Je ne sais pas si je me trompe, mais une récolte de taille industrielle, le développement industriel, est assurément incompatible avec certaines espèces comme le caribou et le tétras des armoises. Je pense que les résultats de la recherche sont très clairs là-dessus, et cela contribue à la protection de la biodiversité, si nous protégeons de vastes zones pour préserver ces espèces.

[Français]

M. François Pilon: Monsieur Robitaille, des témoins qui ont comparu devant ce comité prônaient le développement à tout prix. Pour eux, la conservation n'était pas du tout prioritaire.

Pouvez-vous nous dire en quoi il est avantageux pour les entreprises de respecter la biodiversité?

M. Luc Robitaille: Cet aspect est justement au cœur de la norme qui est présentement élaborée. Au départ, l'organisme responsable était le SERA, mais il s'appelle maintenant le Cornerstone Standards Council. Le but est de désigner des zones où il ne devrait y avoir aucune activité et d'établir des règles sur la façon de développer les endroits où il va y avoir du développement.

Au moins, les zones que couvre notre compagnie sont souvent urbaines ou situées en périphérie des zones urbaines. Dans bien des cas, ce ne sont pas des terrains ou des boisés vierges. Ce sont des zones où il y a de l'agriculture ou une deuxième ou troisième génération de forêt.

Une réhabilitation bien faite génère souvent une biodiversité meilleure que celle ayant existé avant nos activités. C'est ce que nous sommes en train d'intégrer dans le modèle. Nous en sommes en effet à déterminer quelles zones ne devraient pas être exploitées, comment

nous devrions procéder et ce que nous laissons derrière nous après avoir terminé nos activités.

M. François Pilon: Je vais maintenant revenir à M. Wallace.

Comment décririez-vous les efforts actuels du Canada en matière de conservation? Trouvez-vous qu'ils sont suffisants ou insuffisants?

[Traduction]

M. Cliff Wallis: Je pense que nous essayons, mais nous ne répondons certainement pas à la volonté de la population canadienne. Les gouvernements provinciaux et fédéral avaient établi des cibles, et qu'il s'agisse de cibles de l'IUCN ou d'autres organisations, qu'elles visent les espèces en péril ou non, nous ne respectons pas nos engagements à cet égard. Ainsi, nous n'en faisons pas assez à cet égard.

Le président: Merci, monsieur Pilon. Votre temps est écoulé.

Nous passons à M. Storseth, pour cinq minutes.

M. Brian Storseth: Merci beaucoup.

Monsieur Wallis, je n'ai que cinq minutes, et je suis désolé de devoir dire qu'il va falloir aller un peu plus vite.

Quand vous parlez de la population canadienne et de sa volonté, je ne comprends pas ce que vous voulez dire. Je suis du nord-est de l'Alberta. À propos du caribou et de son habitat, pouvez-vous me dire quelles sont les causes profondes — et j'hésite à utiliser cette expression de nos jours — des difficultés associées au caribou?

M. Cliff Wallis: Le caribou risque d'être décimé en Alberta en raison d'une double menace: l'exploitation forestière à grande échelle ainsi que la mise en valeur du pétrole et du gaz. L'accumulation de ces deux facteurs dans leur habitat, c'est trop pour l'espèce, si bien que les populations de caribous sont en déclin. Comme je l'ai dit, l'industrie pétrolière et gazière dans l'ouest de l'Alberta a essayé de recourir à des pratiques exemplaires de gestion de l'empreinte, mais la tentative a échoué. L'industrie le reconnaît.

• (1010)

M. Brian Storseth: Cela aurait-il quelque chose à voir avec le fait que le caribou est très vulnérable aux maladies et ne se reproduit que tous les trois ans? N'est-ce pas là le lot naturel du caribou?

M. Cliff Wallis: Il y a bien des raisons qui expliquent la situation, mais la cause majeure est le développement industriel dans son habitat. Une cause connexe pourrait être les attaques de loups, étant donné que l'habitat a changé. Bien des raisons expliquent le déclin des populations de caribous, mais la cause majeure — et les industriels sont d'accord —, c'est le développement industriel. Il faut se demander comment on peut réorganiser la situation dans cet habitat pour protéger le plus grand nombre de populations de caribous possible.

M. Brian Storseth: Ainsi, vous reconnaissez que parce qu'ils ne se reproduisent que tous les trois ans, il est difficile de maintenir...

M. Cliff Wallis: Je dis qu'il y a des facteurs biologiques, mais que ce n'est pas la faute du caribou. Il nous faut toujours remonter à la cause ultime du déclin. C'est comme dire que nos organismes ne tolèrent pas très bien le tabagisme...

M. Brian Storseth: Donc si l'industrie est en cause, alors pour ces 148 caribous qui vivent dans le polygone de tir aérien du nord-est de l'Alberta, le largage de bombes de 500 livres dans cette zone n'est pas un problème? Le problème est lié au développement industriel auquel on assiste?

M. Cliff Wallis: Eh bien, je ne vais pas faire d'observations précises sur les bombardements, mais je dis que pour la grande majorité des caribous de l'Alberta, c'est le développement industriel qui est en cause.

M. Brian Storseth: Mais nous parlons de deux éléments précis... Dans votre communiqué de presse de l'AWA, vous parlez du caribou du nord-est de l'Alberta et du caribou du nord-ouest de l'Alberta, le caribou de Little Smoky. Dans le nord-est de l'Alberta, vous avez déclaré que le taux de perturbation industrielle était de 64 p. 100. Je vous demanderais de me donner votre définition de la perturbation industrielle, car les militaires en font un suivi très étroit, étant donné que la majorité de l'habitat se trouve dans le polygone de tir aérien. Ils indiquent que c'est proche de 17 p. 100.

M. Cliff Wallis: Eh bien, il faut distinguer le nord-est de l'Alberta du polygone de tir aérien. Si vous examinez le rapport de Global Forest Watch, l'étude du gouvernement sur le plan régional d'Athabaska et même l'étude de Shell, elles démontrent que l'empreinte industrielle dépasse ce que les caribous peuvent supporter sur le territoire. Ce n'est pas indiqué par une seule étude. Ce n'est pas uniquement l'AWA qui dit cela. Il y a un message très clair selon lequel nous avons dépassé l'empreinte que le caribou peut tolérer dans presque tous les territoires du caribou en Alberta.

M. Brian Storseth: Vous parlez maintenant de l'habitat du caribou situé au nord du polygone de tir aérien, parce que c'est là-bas qu'il se trouve. Je présume que vous y êtes allé. J'y suis allé pour chasser et pêcher. À mes yeux, il s'agit d'une nature relativement vierge.

J'ai une autre question pour vous concernant votre demande visant à imposer un moratoire sur le développement. Laissez-vous entendre que nous devrions mettre en place un moratoire complet sur l'exploitation des sables bitumineux, plus particulièrement pour ce qui est de l'exploitation sur place, qui a eu une empreinte écologique bien moindre sur le territoire que le type d'exploitation que l'on peut voir, par exemple, à Fort McMurray? Si c'est ce que vous demandez, j'ai de la difficulté à comprendre comment on parvient à un équilibre, d'autant plus qu'on sait que ces caribous connaissent des problèmes en matière de reproduction.

Ma dernière question consiste à savoir si vous connaissez les études qui ont été effectuées sur la 4^e escadre Cold Lake de même que les études réalisées aux alentours de Goose Bay concernant les vols supersoniques d'avions militaires qui, comme il l'a été démontré, augmentent le désir sexuel des caribous et les motivent à s'accoupler plus souvent.

Des voix: Oh, oh!

M. Brian Storseth: C'est vrai.

Le président: Je n'aime pas le faire, mais je dois vous interrompre. Votre temps est écoulé. J'aimerais que le témoin ait un peu de temps pour répondre.

Merci, monsieur Storseth.

M. Cliff Wallis: Je pense simplement que nous devons en faire beaucoup plus. L'ancien premier ministre Lougheed lui-même, qui est maintenant décédé, avait déclaré qu'il fallait imposer un moratoire sur l'exploitation des sables bitumineux. Cela ne revient pas à dire non aux sables bitumineux. Ce que cela signifie, c'est qu'il faut mettre en suspens les activités jusqu'à ce qu'on soit en mesure de bien faire les choses et de les repenser pour toutes sortes de raisons, dont les caribous. Qui suis-je pour remettre en question les propos d'une personnalité si respectable?

Le président: Monsieur Wallis, je suis certain que M. Storseth apprécierait de recevoir une réponse par écrit à sa question.

M. Brian Storseth: Le président n'aime pas le mot « sexe ».

Des voix: Oh, oh!

Le président: Merci de ce commentaire.

Madame Rempel.

• (1015)

Mme Michelle Rempel (Calgary-Centre-Nord, PCC): C'est difficile de prendre la parole après cette intervention, monsieur le président.

Je pense que je vais poursuivre dans l'ordre d'idées de mon collègue, avant de passer à d'autres questions.

Monsieur Wallis, pourriez-vous définir, pour le bénéfice du comité, ce que vous considérez comme un moratoire complet sur l'exploitation des sables bitumineux?

M. Cliff Wallis: Ce serait un moratoire sur les nouveaux projets d'exploitation des sables bitumineux, ce qui signifierait de ne pas accepter de nouvelles demandes pour de tels projets.

Vous pouvez dire ce que vous voulez, mais le groupe qui étudie la gestion des effets cumulatifs — en fait, des membres de l'industrie et des ONG — a proposé un moyen d'exploiter plus de 50 p. 100 de cette zone pour des projets d'exploitation pétrolière et gazière tout en protégeant les caribous. Le gouvernement n'a pas accepté ces recommandations. On a choisi le chiffre de 20 p. 100 plutôt que celui de 44 ou 46 p. 100. Je pense que l'industrie et les ONG font preuve de leadership, soit dit en passant. Souvent, et c'est bien regrettable, le gouvernement suit, mais il nous faut du leadership de la part du gouvernement, et ce n'est pas ce que nous observons en ce moment.

Mme Michelle Rempel: Pour répéter ma question, pourriez-vous définir ce que serait un moratoire complet? Pouvez-vous vous prononcer à ce sujet?

M. Cliff Wallis: Le moratoire touchera les nouvelles demandes, à l'avenir.

Mme Michelle Rempel: D'accord. Pendant combien de temps...?

M. Cliff Wallis: Eh bien, jusqu'à ce que l'on mette le plan en vigueur. Je n'ai pas d'échéancier. Tout ce que je sais, c'est que rien n'est en place en ce moment. Il n'y a pas de moratoire, bien qu'il semble que les choses soient en train de changer en ce moment. La semaine dernière, le ministre de l'Énergie de l'Alberta a indiqué...

Mme Michelle Rempel: Donc, vous n'avez pas d'échéancier pour un moratoire complet dans le cadre de votre recommandation.

M. Cliff Wallis: Non. Protégeons les caribous tout d'abord.

Mme Michelle Rempel: À la lumière de ces faits, j'imagine qu'il n'y a probablement pas d'analyse économique du coût pour appuyer votre recommandation d'instituer un moratoire?

M. Cliff Wallis: En fait, des études économiques ont été effectuées par l'Université de l'Alberta et d'autres sur toute cette notion. Mais, une fois encore, cela dépend de votre échéancier et de votre analyse économique.

Mme Michelle Rempel: D'accord, donc pas d'échéancier...

M. Cliff Wallis: Nous ne voulons pas dire non à tout développement industriel pour toujours. Ce que nous disons, c'est qu'il y en a trop à l'heure actuelle. Il y a des pressions sociales. Il y a une pénurie de main-d'oeuvre là-bas. Il ne semble pas y avoir d'empressement pour continuer, si bien que cela dépend de la façon dont on mesure les choses.

Mme Michelle Rempel: Pour la gouverne du comité, pourriez-vous nous donner une idée du coût économique de votre moratoire et d'un échéancier?

M. Cliff Wallis: Cela dépend. Si on s'oppose au développement industriel pour toujours, ce coût est totalement différent de...

Mme Michelle Rempel: Donnez-moi un chiffre approximatif?

M. Cliff Wallis: Cela pourrait représenter des milliards de dollars.

Mme Michelle Rempel: D'accord, merci, monsieur Wallis.

Je vais maintenant passer à M. Quinney.

Dans le même ordre d'idées, ce que j'essaie de faire comprendre, c'est que nous sommes une économie fondée sur les ressources naturelles, et je pense qu'en effet, les Canadiens se préoccupent de la préservation des habitats. Un grand nombre de témoignages que nous avons entendus aujourd'hui ont été très positifs à cet égard, mais ce que nous avons entendu d'un grand nombre de témoins, c'est que les gens comprennent aussi que nous devons nous doter de la notion de paysage écologiquement fonctionnel. Seriez-vous d'accord sur ce point?

M. Terry Quinney: Absolument. En fait, j'irais plus loin, et cela pourrait sembler un peu hérétique, mais ce ne sera le cas qu'au début. Je demanderais aux membres du comité et aux témoins d'envisager un certain nombre de ces questions dans le contexte de la disponibilité des habitats par opposition à la protection des habitats, et je vais vous expliquer pourquoi. Une caractéristique écologique fondamentale de l'habitat, c'est qu'il change, que les humains soient présents ou non sur le territoire. Je propose donc que l'on réfléchisse collectivement aux avantages que l'on souhaiterait que l'habitat puisse fournir aux gens. Cet exercice nous obligera à réfléchir au présent et au futur aussi. Nous voulons ces avantages. Nous voulons pouvoir continuer à profiter de ces caractéristiques à perpétuité, comme dans le cas, par exemple, de la pêche et de la chasse. Mais pour y parvenir, il faut réfléchir à l'avenir ainsi qu'à certains impératifs fondamentaux...

Mme Michelle Rempel: Désolée de vous interrompre. Avec les 10 secondes qu'il me reste, pourriez-vous décrire, dans le cadre de l'étude du comité portant sur la protection de l'habitat, un équilibre entre la gestion économique et la gestion écologique dans le contexte de l'observation que vous venez de faire? S'agirait-il là de la bonne approche?

M. Terry Quinney: En bref, oui.

Mme Michelle Rempel: Merci.

● (1020)

Le président: Nous allons maintenant céder la parole à Mme Duncan, pour cinq minutes.

Mme Kirsty Duncan: Merci, monsieur le président. J'aimerais revenir à M. Wallis.

Monsieur Wallis, nous avons parlé plus tôt de cibles. Le Canada s'est engagé à protéger 17 p. 100 du territoire. Nous protégeons actuellement 10 p. 100 du territoire. Nous nous sommes engagés à protéger 10 p. 100 des zones de protection marine, et nous n'en protégeons que 1 p. 100.

On a entendu la semaine dernière qu'en quatre ans, on pourrait atteindre ces objectifs en se servant des cibles Aichi, et je cite, « selon notre interprétation ». Cela me préoccupe car j'ai l'impression que cela revient à changer la méthode de calcul. J'aimerais savoir ce que vous en pensez et j'aimerais que vous nous parliez ensuite des zones protégées.

M. Cliff Wallis: Je fais beaucoup de témoignages à des audiences et devant des tribunaux. Le fait de mesurer quelque chose est un sujet très compliqué. J'aime tenir compte de plusieurs mesures. Il s'agit peut-être là d'un type de mesure que l'on utilise. Les cibles de l'IUCN sont une autre mesure. La trajectoire de nos espèces en péril est-elle montante ou descendante? Je pense qu'il faut examiner toutes les mesures et décèler lesquelles permettront d'orienter les politiques publiques.

Je pense que l'IUCN a présenté un système fiable de mesures qui peut être vérifié, de façon générale. Il se peut que nous n'en fassions pas assez pour ce qui est de la gestion privée des terres; c'est donc une autre mesure que nous devrions intégrer au système. Par contre, il ne faut pas que l'une vienne remplacer l'autre. Il faut se fonder sur plusieurs mesures. C'est la bonne façon de procéder.

Mme Kirsty Duncan: J'aime ce que vous nous dites. Différentes mesures. Ce qui me préoccupe, ce sont les termes « selon notre interprétation ».

M. Cliff Wallis: Si tout ce que vous cherchez à faire, c'est d'atteindre un certain nombre, eh bien, je pense que c'est un échec. Si les espèces en péril voient toujours leur population diminuer — il y a des espèces qui vont disparaître du Canada d'ici un certain nombre d'années, et non des décennies —, c'est un grand problème. On peut se créer des illusions avec toutes sortes de chiffres, même ceux qu'utilise l'IUCN, si on ne prend pas les mesures qui s'imposent sur le territoire. Je pense que c'est un sujet très compliqué, et nous devons nous efforcer de faire un meilleur travail dans ce domaine.

Mme Kirsty Duncan: À la fin, je reviendrai sur une recommandation à ce sujet, mais j'aimerais vous interroger sur la Loi sur les espèces en péril. Cette loi doit-elle être mise en oeuvre?

M. Cliff Wallis: C'est certain. Je pense que le tétras des armoises est un exemple classique de l'échec de la mise en oeuvre de la loi. C'est une loi très récente, si bien que nous tentons de mieux la comprendre. Je ne pense pas qu'on ait assez collaboré avec les collectivités locales pour ce qui est de sa mise en oeuvre sur le terrain. Je pense qu'on s'est traîné les pieds. On a poursuivi le gouvernement et tenté d'obtenir des ordonnances de protection d'urgence; ce n'est pas la bonne façon de faire les choses.

Nous préférierions une approche beaucoup plus collaborative. C'est la façon dont nous procédons pour 90 p. 100 de notre travail. Mais je ne crois pas que la porte soit ouverte. Les ressources adéquates ne sont pas là, et il semble aussi que l'intérêt et les engagements soient absents. Il y a la volonté des gens sur le terrain. Il nous faut donc nous assurer d'harmoniser davantage ces deux éléments.

Mme Kirsty Duncan: On recommande que la Loi sur les espèces en péril soit mise en oeuvre, et que les ressources nécessaires pour le faire soient rendues disponibles. Souhaiteriez-vous faire une recommandation à cet effet?

M. Cliff Wallis: Je pense que nous devons entamer des programmes pilotes là où nous travaillons sur l'environnement. L'un des meilleurs endroits où l'on pourrait commencer serait les pâturages du sud-est de l'Alberta et du sud-ouest de la Saskatchewan, en examinant les pâturages visés par l'ARAP, les terres fédérales, les terres provinciales, le tétras des armoises, et toutes les espèces en péril complexes à l'aide de biens écologiques et de paiements au titre des services. Peut-être qu'un programme pilote à ces endroits constituerait un excellent point de départ.

Mme Kirsty Duncan: Merci.

Vous avez aussi parlé de tenir compte de plusieurs mesures. Aimerez-vous faire une recommandation? Je pense aussi que vous avez dit que l'on peut se faire des illusions en utilisant n'importe quel chiffre, alors quelle recommandation précise feriez-vous à ce sujet?

M. Cliff Wallis: Je pense que, dans ce pays, nous avons une grande expertise scientifique. Les décideurs politiques doivent écouter davantage ceux qui ont cette expertise et ne pas tenter d'inventer de nouvelles mesures. S'ils sont insatisfaits des mesures, dites aux scientifiques ce qu'ils aimeraient mesurer pour parvenir à leurs objectifs en matière de politiques publiques. Il faut s'assurer que les deux concordent. Mais il ne faut pas se donner l'illusion de tenter de mesurer ce chiffre si votre objectif politique est destiné à autre chose.

Mme Kirsty Duncan: Merci.

Vous avez aussi mentionné un examen de toutes les terres fédérales. Souhaiteriez-vous faire une recommandation à ce sujet?

M. Cliff Wallis: Il faut commencer quelque part. On peut commencer de façon modeste. Commençons par les terres fédérales dans les prairies car c'est un écosystème en péril dont la situation est critique partout dans le monde. C'est le cas des prairies tempérées, et elles abritent une forte concentration d'espèces en péril. Je dirais que c'est là où il faudrait commencer.

Cette approche consisterait à examiner par étape nos terres fédérales et leur apport à la biodiversité.

Mme Kirsty Duncan: Merci.

• (1025)

Le président: Merci beaucoup.

Nous sommes parvenus à la fin de la liste de députés qui souhaitaient poser des questions.

Je vais me prévaloir de ma prérogative en tant que président pour poser une brève question, à laquelle j'espère obtenir une réponse très brève.

Monsieur Wallis, dans votre déclaration préliminaire, vous avez indiqué que nous devons davantage solliciter les néo-Canadiens et les jeunes. Je me demandais si vous pouviez nous expliquer comment y parvenir, en 30 secondes ou une minute.

M. Cliff Wallis: Il y a beaucoup de programmes; une bonne façon de commencer, c'est par l'intermédiaire des ONG. Nous organisons des excursions sur le terrain. Nous organisons ce type d'excursions pour les néo-Canadiens, en particulier, afin de leur faire découvrir l'environnement. Des groupes comme Nature Canada ont des programmes destinés à faire découvrir la nature aux jeunes. D'autres organisations ont ce type de programme.

Une fois encore, je ne pense pas que les ressources adéquates y soient consacrées. Les programmes scolaires sont peut-être un élément à examiner. On s'intéresse tellement aux ordinateurs et aux activités intérieures que l'on en vient à craindre le plein air. Il faut changer cette façon de pensée.

C'est un sujet large, mais je pense que c'est absolument essentiel si l'on veut bien informer les Canadiens de la question de la conservation.

Le président: Avez-vous fait cette recommandation à nos gouvernements provinciaux? L'éducation, comme vous le savez, est un champ de compétence provinciale.

M. Cliff Wallis: C'est vrai, bien qu'il y ait beaucoup de services de vulgarisation. Il y a les parcs nationaux. Il y a des moyens de faire sortir les gens des villes pour aller dans la nature, dans la nature urbaine et d'autres types de nature. Une fois encore, nous devons mettre davantage l'accent là-dessus, et le gouvernement fédéral a un rôle à jouer.

Le président: Merci.

Comme je suis en train de perdre l'attention des membres de mon comité, je vais lever la séance.

Merci.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>